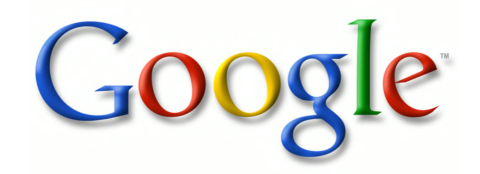





EX LIBRIS G. de LAILHACAR

Mr Talabart

UNIVERSITÉ DE FRANCE. — ACADÉMIE DE PARIS

ESSAI SUR LA VIE
ET L'ŒUVRE
DE
JEAN DE LA PLACETTE

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE PARIS

Pour obtenir le grade de bachelier en théologie

et soutenue publiquement le 18 Juillet 1885, à 10 heures

PAR

AUGUSTE SCHAFFNER
de Paris

A. DERENNE
CAMILLE LEBAS, SUCCESSEUR
PARIS
52, Boulevard Saint-Michel, 52
1885

UNIVERSITÉ DE FRANCE. — ACADÉMIE DE PARIS

ESSAI SUR LA VIE
ET L'ŒUVRE
DE
JEAN DE LA PLACETTE

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE PARIS

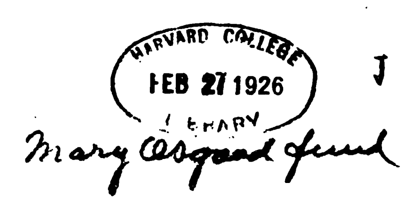
Pour obtenir le grade de bachelier en théologie

et soutenue publiquement le 18 Juillet 1885, à 10 heures

PAR

AUGUSTE SCHAFFNER
de Paris

A. DERENNE
CAMILLE LEBAS, SUCCESSEUR
PARIS
52, Boulevard Saint-Michel, 52
1885



FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE PARIS

Examinateurs de la soutenance :

M. VIGUIÉ, Président de la soutenance.

MM. VIGUIÉ, VAUCHER, PH. BERGER, } Examinateurs.

La Faculté n'entend ni approuver ni désapprouver les opinions particulières du candidat.

76

A MON PASTEUR

MONSIEUR ALFRED METTETAL

Hommage reconnaissant de son catéchumène

A MONSIEUR L. RENCKHOFF

Directeur de l'œuvre Evangélique Saint-Marcel.

Témoignage d'affection et de profond respect.

A MES PARENTS

INTRODUCTION

De tous temps, l'histoire a réservé ses seules faveurs aux génies, qui, par la sublimité de leur intelligence, l'élévation de leurs paroles et l'éclat de leurs actions, ont brillé sur la scène du monde, et se sont ainsi acquis des droits à ce que la postérité élève un autel à leur mémoire.

C'est là une injustice, que nous avons voulu en partie réparer, en retraçant la vie si humble et si bien remplie de Jean de La Placette, dont notre histoire protestante elle-même paraît ne plus se souvenir.

Il semble que la réputation dont il a pu jouir à son époque soit suffisante, et que les siècles à venir n'aient pas plus à se préoccuper de lui, que des œuvres qu'il a produites.

C'est donc, poussé par le désir légitime de tirer de l'oubli dans lequel deux cents ans l'ont plongé, un homme dont notre protestantisme français peut s'enorgueillir, que nous nous sommes proposé d'entreprendre ce travail.

Nous ne regrettons qu'une seule chose, c'est que celui, à qui son savoir et ses écrits ont valu le nom de Nicole protestant, ait trouvé, pour le faire revivre au milieu de nous, une plume aussi faible que la nôtre.

Puisse l'effort que nous avons fait, inspirer à plusieurs le désir de mieux apprendre à connaître le pasteur fidèle, le moraliste profond, le prédicateur éloquent.

PREMIÈRE PARTIE.

SA VIE.

CHAPITRE I.

JEAN DE LA PLACETTE EN BÉARN.

C'est de la principauté du Béarn que la famille de Jean de la Placette tire son origine.

Malheureusement nous n'avons pu trouver sur elle que des renseignements fort incomplets.

Le père de Jean de la Placette, Bastide (1), originaire de

1. *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, VII, p. 462. Nous ne savons expliquer la double dénomination de Bastide et de la Placette, que par ce fait, que dans ces temps de persécution acharnée surtout contre les conducteurs de troupeaux, nécessité était de se couvrir sous deux noms, pour échapper ainsi aux mains des envoyés du roi.

Au reste le nom de Bastide était à cette époque, comme antérieurement déjà, fort commun dans le Midi de la France; en voici quelques exemples.

En 1562, un nommé Bastide (Jaubert) fut massacré en Provence.

En 1579, — fut conseiller de la Chambre mi-partie de Castres.

Saint-Sébastien, homme modeste et intelligent, exerça le Saint Ministère à Arudy, puis à Pontacq durant de longues et pénibles années.

En 1600 (I 127b) on trouve un certain Jean, consul d'Uzès.

En 1629, un Bonaventure (d'Uzès) obtient main levée de ses biens confisqués pour cause de religion.

Si l'on consulte les actes du Synode de Charenton de 1631, on y voit la mention d'un pasteur de Saint-Afrique (Aveyron) dont le commissaire du roi, Galland, requit l'éloignement « à cause de la conduite qu'il avait tenue en ladite église, ayant tâché de troubler la paix et la tranquillité publiques. » Le Synode le déposa en effet, mais informé que Bastide avait été jeté en prison, il résolut en même temps « de supplier très humblement S. M. de leur accorder, de même qu'à ses autres sujets de la R. R..... de jouir du « bienfait » de ses édits, et de renvoyer devant ses propres juges » *France prot.*, de Haag.

En 1660, Pierre Bastide, pasteur à Mazères, un autre à Marennes.

En 1665, 1667, 1682, plusieurs Bastide, anciens de Saint-Quentin, de Junas, de Mellac.

En 1689 un certain Pierre, pasteur, mis aux galères, et libéré en 1713, et d'autres encore dont on peut trouver indication dans le livre de M. Bordier.

Quant au nom de la Placette, avec ou sans la particule suivant certains auteurs, nous ne l'avons vu nulle part avant 1600. Aucun registre de synodes ne mentionne de pasteur de ce nom, pas plus que la liste des anciens ou membres des diverses églises françaises avant la Révocation. Ceux de Copenhague sont muets à ce sujet. Il ne semble cependant pas être éteint en France, il y a quelques mois nous l'avons vu mentionné dans la chronique judiciaire d'un journal du Midi.

Les archives du Béarn ont été brûlées. Dans les archives des Basses-Pyrénées, dans lesquelles un camarade complaisant a voulu faire des recherches pour nous, se trouve un Noé de la Placette, écolier au collège d'Orthez 1617 (*Archives du Béarn*, B 3572).

Dans une liste des pasteurs en 1620 et 1626 on lit, pour la province du Béarn le nom de la Placette, pasteur de l'Eglise d'Arudy qui faisait partie du colloque d'Oléron (*France protest. pièces justificatives, p. 326 et page 343*), ce fait est confirmé par la liste qui fut présentée au XXVIIe synode

Ce fut dans cette ville que lui naquirent deux fils, qui tous deux embrassèrent la carrière pastorale.

L'aîné, dont la vie nous est complètement inconnue, devint ministre anglican, et alla en Irlande (1).

Le dernier, Jean, naquit à Pontac ou Pontacq (2) le 19 janvier 1639, comme l'indiquent les registres du lieu.

Dès ses plus jeunes années, on put fonder sur lui les plus grandes espérances. Jean avait reçu de la nature, avec un

national tenu à Alençon en 1637 (voir *Actes ecclésiastiques et civils de tous les synodes nationaux des Églises réformées de France*, de Aymon, T. I, p. 298).

Enfin dans un article des frères Haag (*Bull. prot. franç.* XV, p. 579), on voit en 1660, un La Placette pasteur à Pontacq, cure de 400 communiants. Cette note ne peut se rapporter à Jean de la Placette, alors pasteur à Orthez. D'où nous concluons que le père de Jean exerça le ministère à Pontacq pendant au moins 30 années.

1. Voir Haag, dans une notice bibliographique touchant la *De insanabili Romanæ Ecclesiæ Scepticismo dissertatio.*

Ce fut sans doute, à son instigation, que le fondateur de l'Université de Kilkenny, cité-comté d'Irlande, offrit vers l'an 1700 à son frère Jean, une chaire de professeur dans cette ville.

2. Cette communauté, avec celles de Beuste, de Nay, d'Arros et d'Assat, faisait partie du Colloque de Nay qui est à une des extrémités de la province du côté de Bigorre, comprenait 462 familles, 8 temples, 4 ministres et les 5 églises recueillies, ci-dessus mentionnées, sans compter celles qui y furent jointes « esquelles on peut prêcher pourvu qu'il y ait 10 chefs de famille, suivant l'arrêt contradictoire du conseil du 29 janvier 1644, celui du 17 aoust au dit an, et lettre de cachet du 20 octobre suivant... Toutes les dites pièces vérifiées et registrées au dit parlement » (*Bullet. prot. franç.* t. XXX, article de M. Cadier).

Avec l'église de Pontacq qui comptait 193 chefs de famille, Bastide avait encore à desservir celle de Barsum, village circonvoisin avec 190 familles. Pontacq, aujourd'hui chef-lieu de canton, à 20 kilom. de Pau, n'est connue dans l'histoire que pour avoir été le lieu de naissance du fameux défenseur de Huningue, 1814, le général Barbanègre.

caractère aussi doux qu'agréable, les dons intellectuels les plus précieux, une conception facile, un coup d'œil rapide et juste, une intelligence merveilleusement servie par une mémoire excellente ; toutes ces heureuses qualités devaient contribuer à lui faire faire de rapides progrès.

De bonne heure, il fit preuve d'une extrême passion pour l'étude (1). Aussi, ce fut avec un grand bonheur que son père qui avait dans les belles-lettres des connaissances plus qu'ordinaires, se chargea de son éducation première, se plaisant à cultiver en son fils ses facultés naissantes, à déposer dans son cœur les principes de tout ce qu'il y a de grand et de beau, à en faire enfin, ce qu'il devint plus tard, un apôtre capable d'éclairer les hommes par ses lumières et de glorifier Dieu par ses vertus.

Son père n'était point un de ces pasteurs qui se sont illustrés dans le monde ; trop simple ou trop modeste pour rechercher une vaine gloire que les hommes ambitionnent, il vivait retiré dans son église, uniquement occupé du soin de son troupeau, de l'éducation de son fils et de ses affaires de famille.

Ne pensant pas qu'un maître puisse tenir lieu d'un père ferme et éclairé, il voulut être le premier instituteur (2) de son fils, suivant en cela l'exemple heureux que plusieurs pasteurs auparavant avaient déjà donné, parmi lesquels il faut citer François Claude, ministre de Montbaziliac et de Cours en Basse-Guyenne, qui se chargea avec autant d'habileté que

1. Voir Nicéron (*Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres dans la République des Lettres*. T. II, p. I, et 2) et *Europe savante*, 1718. T. III.

2. *Biographie universelle* de F.-X. de Feller, augmentée par M. Perennès, et *Dictionnaire historique, littéraire et critique*. T. X, 1842, T. V.

de succès, de l'éducation de son fils Jean, lequel devint dans la suite le célèbre pasteur de Charenton et l'un des hommes les plus savants et les plus marquants de l'Église Réformée au XVII[e] siècle (1).

Ce fut donc à cette école de science, d'austérité et de piété profonde, que le jeune homme puisa ces connaissances solides, qui devaient faire de lui l'émule du plus grand moraliste de ce temps.

Son père, ne reculant devant aucun sacrifice, l'envoya, malgré son modique salaire (2), commencer ses études de philosophie et de théologie à l'académie de Montauban, dont lui-même avait suivi les cours (3).

Cette académie était alors célèbre par l'orthodoxie de ses doctrines et par la haute réputation des ses professeurs (4), illustrée par les Béraud, les Chamier, les Garissoles, les Olivier, les Verdier et les Martel (5), elle était alors dans toute sa splendeur.

C'était là, aux pieds des chaires de ces érudits, que l'élite de la population protestante venait s'instruire ; en effet c'est

1. *Dictionnaire de Moréri*, article Jean-Claude.

2. Dans un manuscrit de la Bibliothèque Mazarine se trouve un extrait des *Mémoires et instructions particulières à MM. les Députés*, qui vont trouver le Roy et la Reyne régente de la part de MM. de l'Assemblée, convoqués par permission de L. L. M. M. en la ville de Saumur, concernant les affaires de Béarn en 1611, demandant de hausser le traitement des pasteurs célibataires de 390 à 450 livres, et celui des mariés de 450 à 500 livres (Manuscrit. 1504, G. Bibliothèque Mazarine).

3. Voir *Étude sur les Académies protestantes en France au* XVI[e] *et* XVII[e] *siècle*, p. 471, par M. Bourchenin.

4. *Histoire des protestants de France* (p. 343), par G. de Félice.

5. *Acta eruditorum, Lips.*, 1687, de Bayle, et *Les Académies protestantes* (p. 471), par M. Bourchenin.

d'elle que sortirent plus tard des élèves que le temps rendit non moins fameux que leurs maîtres, tels que le théologien Jacques Abbadie, le philosophe Pierre Bayle, l'historien Elie Benoit, et les prédicateurs Jean Claude et du Bosc (1).

Aussi se produisit-il une véritable révolution, lorsque le Parlement, à l'instigation des jésuites en faveur auprès de la reine mère, Anne d'Autriche, après avoir enlevé aux professeurs leur traitement, prétextant la suppression de l'octroi des deniers royaux, retrancha les consuls de la religion, et fit transférer en 1661 cette académie qui était la gloire de Montauban, dans la petite ville de Puy-Laurens, où elle ne fit que végéter. Et c'est ainsi que, peu à peu minée, on put, bientôt après, assister à sa ruine (2).

Ce fut là, sous la direction éclairée de maîtres aussi distingués, qu'il se livra tout entier à l'étude de la philosophie et de la théologie (3).

Celui d'entre eux, qui exerça sur lui une influence heureuse et bénie, fut le célèbre Martel (4), qui, au dire de Cathala-Coture, par sa conduite irréprochable, son éloquence mâle, sa connaissance profonde des livres saints, sa vaste érudition et ses talents vraiment supérieurs, fut l'un des théologiens les plus marquants de l'époque (5).

1. Voir page 7, note 5.

2. *Hist. des protest. de France*, de M. de Félice.

3. A cette époque, les professeurs de philosophie étaient Jacques Gaillard (1644-1659) et Sébastien Daubus (1658). Martel, pour la théologie, exerça de 1652 à 1685.

4. *Acta eruditorum* de Bayle.

5. Outre des nombreux écrits, on a de lui deux thèses : l'une, qu'il soutint sous la présidence d'Amyrant à Saumur (*de descensu Christi ad inferos et limbo Patrum*), l'autre, thèse inaugurale qu'il présenta, lors-

Le jeune étudiant, dont le caractère et les goûts étaient en harmonie avec ceux de son maître, sans cesser toutefois d'éclairer son intelligence des lumières de la philosophie, se consacra plus spécialement à l'étude de la théologie (1).

A l'âge de 21 ans, après avoir terminé ses cours à Montauban (2), il soutint, d'une façon remarquable, sous la présidence de Martel, une thèse sur : *de imagine Dei in Adamo* (3).

Pendant les mois qui suivirent, il employa tous ses moments à augmenter ses connaissances et à se préparer par un travail soutenu et sérieux, à entrer dans ce ministère vers lequel il se sentait porté par une vocation d'enfance.

qu'il prit possession de sa chaire de professeur à l'Académie de Montauban en 1652 (et non en 1653 comme le disent les frères Haag) et qui avait pour titre : *de natura fidei et de gratia efficaci.*

1. Nicéron. *Mémoires pour servir à l'histoire des Hommes illustres,* t. II, p. 2, *et Europe Savante,* 1718, t. III.

2. D'après une note tirée de la *Biographie* de Michaud, t. XXXIII ; il semblerait que La Placette fut envoyé dans différentes Académies pour y étudier. C'est là une erreur que nous relevons, après avoir consulté la majorité des auteurs sur ce point. Il commença et finit ses études à Montauban. De plus, dans le tableau des principaux élèves connus des diverses Universités protestantes au XVI[e] et au XVII[e] siècle, nous avons vu le nom de La Placette ne figurer que dans la liste de ceux de Montauban (Voir livre de M. Bourchenin).

3. A cette époque, d'après l'usage consacré, le professeur faisant lui-même les thèses, celles soutenues devant Martel peuvent lui être attribuées. Dans la liste des 17 thèses théologiques qu'il présida de 1656 à 1674, nous trouvons au n° 3, celle ci-dessus mentionnée dont les répondants furent avec Jean de La Placette, Jean Goëren (de la Bastide en Béarn), Jean Vincent (des Cévennes), Jacques Fontaine (de Royan) ; au n° 4 (*de lege et evangelio*) nous trouvons deux Béarnais, Pascal du Casse (de Pontacq), et Pierre Lesperasse (Voir *Histoire de l'Académie de Montauban,* par M. M. Nicolas, p. 358.

Reçu ministre en 1660, il fut donné pour pasteur à l'église d'Orthez (1).

A cette époque, cette église qui formait un colloque (2) était l'une des plus importantes du Béarn; les communiants au nombre de 1200 constituaient un total de fidèles double de celui des autres paroisses.

Parmi les onze ministres de ce colloque, ceux dont les noms nous sont connus, étaient La Fitte-Solon et Vispuille, qui y exerçaient lors de l'arrivée de La Placette.

Ce fut dans cette ville, qui était comme le foyer de toute cette province, et où, pendant 54 ans (1566-1620) avait fleuri la fameuse Académie que Jeanne d'Albret avait fondée, où l'orthodoxie régna en souveraine, et qui exerça, de l'aveu même des catholiques, une si grande influence sur le Béarn, que La Placette jeta les fondements de sa réputation future.

1. *Hommes illustres*, Nicéron.

2. Si l'on consulte la liste des Eglises et des pasteurs réformés de France en 1660 (*Bull. protest. Franç.* T. XV. p. 59 et T. XXIV, p. 415), on voit que la province du Béarn était divisée en six colloques comprenant un certain nombre de paroisses (nous ne citerons que celles qui ont rapport à notre sujet).

Nous en donnons ici un tableau comparatif.

	Familles.	Communiants.		Temples.	Ministres.	Egl. recueillies.
(a) *Colloque de Vicbiel* . .	345			7	4	4
(b) *Colloque de Pau*. . . .	396			4	2	4
(c) *Colloque de Nay*. . . .	462	Pontacq	600 400	8	4	5
(d) *Colloque d'Oloron* . . .	469			11	7	8
(e) *Colloque de Sauveterre* .	2.276			23	11	11
(f) *Colloque d'Orthès* . . .	2.467		1.200	33	11	14
Total . . .	6.415		2.200	86	39	46

Bien que fort jeune encore, n'ayant alors que vingt et un ans, les succès qu'il y obtint furent très-brillants (1).

Sans apprécier ici son talent oratoire, ce que nous nous réservons de faire dans un chapitre spécial, disons cependant que ce qui a établi sa gloire, ce ne furent pas tant les qualités littéraires qui se faisaient jour dans ses discours, que ce je ne sais quoi de pénétrant et de convaincant, qui remuait les consciences et allait jusqu'aux derniers replis du cœur. On sentait que ce qu'il prêchait, il l'avait expérimenté et vécu. Après avoir exercé le ministère quatre ans seulement dans cette ville, il reçut vocation de l'Eglise de Nay (2) en 1664, dans la même province, à laquelle il allait consacrer les plus belles années de sa vie.

Il avait alors vingt-cinq ans.

Cette ville de Nay (ou Naï) était célèbre, dans l'histoire du Béarn, par les persécutions auxquelles elle avait été en butte depuis près d'un siècle, et par la résignation et le courage dont les protestants y firent preuve.

Il serait fort intéressant d'étudier le rôle qu'ont joué les deux églises de Pontacq et de Nay, avant la révocation de l'Edit de Nantes.

Sans entrer dans le détail, nous nous bornerons à citer les faits principaux.

Vers le milieu du XVIe siècle, lors de la promotion de Gérard Roussel à l'épiscopat (3), alors que la Révolution reli-

1. *France protestante* de Haag, article *La Placette*.

2. Haag; Nicéron ; et *Biographie Universelle* de Michaud.

3. *Histoire de la Naissance de l'Hérésie*; livres III et VII, par Florimond de Raymond.

gieuse commençait à se faire pressentir, deux ou trois météores enflammés (connus dans le pays sous le nom de Rugles) tombèrent sur cette ville qu'ils réduisirent en cendres ; ce feu du ciel, dit un auteur, semblait présager le feu de l'Hérésie et de la guerre qui devait bientôt embraser le pays (1).

Dans ces deux villes la réforme fut tout d'abord prêchée par les David, les Bois-Normand, les Henri Barran, les Pierre Martin et les Vermeil que la reine avait fait venir dans ses Etats (2).

En 1568, après qu'elle eut été reconstruite, ses habitants huguenots eurent à souffrir les dernières cruautés sous Charles IX (3).

En 1592, trois ans après l'assassinat de Henri III, la ville de Pontacq se vit assiéger ; ce fut un massacre général ; la cité, inondée de troupes, fut livrée aux désordres les plus affreux ; ce fut là l'œuvre des soldats du marquis de Villars envoyé contre le Béarn par la Ligue (4).

A Nay les fameux missionnaires barnabites, autorisés par le Pape Paul V, vinrent sous les ordres du père Colom, prêcher contre l'Hérésie, et eurent à lutter contre de grandes difficultés (5).

Cette petite ville (6), si célèbre dans l'Histoire du Béarn,

1. Archives de Navarrenx.
2. *Histoire des guerres civiles*, liv. II, par Davila.
3. Olhagaray, p. 590 et suiv.
4. Olhagaray, p. 695.
5. *Histoire des troubles survenus en Béarn*, par Pœydavant.
6. Nous regrettons de n'avoir pu trouver que des renseignements fort incomplets sur l'activité de La Placette à Nay, malgré les recherches, malheureusement infructueuses, que nous avons faites tant à Paris que dans le Midi.

fut une de celles contre laquelle le fanatisme romain eut le plus à combattre.

La lutte avait été longue et pénible ; sans doute des défections s'étaient produites, mais la persécution ayant fait passer comme au crible la mauvaise semence, ceux qui restaient sur la brêche, étaient de ces hommes, qui, doués d'une volonté de fer et soutenus par une foi invincible, auraient préféré mille fois mourir que de renier le Dieu, pour le nom duquel ils avaient déjà tant souffert.

Aussi fut-ce avec joie et confiance que ces vieux huguenots prirent pour conducteur spirituel, un homme qui, bien que fort jeune, devait, par son éloquence convaincante et sa foi vivante, soutenir les plus forts et relever les plus abattus.

A cette époque, le Béarn jouissait d'une paix relative, malgré les vexations auxquelles certaines communautés étaient en butte.

Cependant elle ne devait pas être de longue durée. En 1667 un Synode provincial se tint à Nay, et André de Majendie, pasteur de Sauveterre, qui avait été chargé de prononcer à cette occasion, le sermon d'usage (1), se vit accusé d'avoir mal parlé de la religion romaine ; le parlement de Pau fit son procès, et il fut condamné par un arrêt du 19 décembre, à voir ses livres lacérés, de plus il était banni pour six ans du ressort du parlement et interdit à tout jamais de toutes les fonctions du ministère (2).

En 1668 paraissait un édit royal, portant réduction des libertés des Protestants, pour augmenter les privilèges accordés

1. *Bull. prot. franç.*, T. XII, p. 313 et T. XXX, p. 97 et suiv.

2. *Histoire de l'Édit de Nantes*, Delft, 1693-1695, in-4°, par Elie Benoit, IV, 163 et suiv.

au clergé. Les 123 lieux de culte furent réduits à 20, sans compter les brêches faites aux antiques droits des réformés.

Aussi est-ce avec beaucoup de justesse qu'un historien dit, en parlant de l'état de cette province, « que toutes ces prescriptions faisaient tomber les protestants du Béarn d'un degré de liberté dans une espèce de servitude qui les mettait à la discrétion de leurs ennemis, et enveloppaient cet état, qui, pendant si longtemps avait eu ses lois à part, dans la même incertitude où se trouvaient alors toutes les autres églises (1). »

Il y avait quelques mois seulement que Jean de la Placette exerçait son ministère dans l'église de Nay, lorsque le Consistoire de Charenton, qui avait entendu parler de son éloquence, de sa science et surtout de sa profonde piété, fit tous ses efforts pour se l'attacher comme pasteur (2).

C'était pour lui, une occasion unique de se produire dans un milieu plus cultivé que ne l'était celui du Béarn. Charenton, à cette époque, était aussi célèbre par les prédicateurs éminents qui occupaient sa chaire, que par les personnages haut placés qui, chaque dimanche, se rendaient, malgré les difficultés et la distance, aux saints offices.

Le consistoire de Nay lui-même, mettant au-dessus de l'intérêt particulier l'intérêt général, et comprenant qu'un homme de la valeur de La Placette rendrait des services plus signalés et plus utiles à la cause des églises persécutées, s'il acceptait la proposition qui lui était faite, insista auprès de son pasteur pour qu'il se rendît à cet appel. Cependant, malgré tout le désir qu'il aurait eu d'entrer directement en

1. Voyez l'*Histoire* d'Élie Benoit.
2. *Europe Savante*, 1718, T. III; et Nicéron (*Mémoires*).

lice, il ne put se résoudre à quitter sa chère petite ville de Nay, où il était tendrement aimé, honoré et estimé, comme devait l'être, dit un auteur, un homme aussi estimable que lui, par son humilité, sa douceur et toutes ses autres vertus (1).

L'œuvre qu'il avait commencée au milieu de cette communauté il voulait l'achever, ou du moins la continuer autant que cela dépendrait de lui; le motif de son refus ne peut donc être attribué qu'à son désintéressement et à l'affection profonde qu'il portait à son troupeau. Au reste La Placette ne nous apparaît pas comme l'homme d'action qu'il eût fallu à l'église de Charenton. Ministre doux, paisible et calme, aimant les déshérités de la terre, il se plaisait à remédier à leurs souffrances, tolérant et compatissant, il secourait avec la même charité tous les malheureux indistinctement. Son plus grand bonheur était de se rendre utile à ses frères; et c'est grâce à ce dévouement que l'Église lui est redevable d'avoir facilité les voies à un homme qui, par ses ouvrages d'apologie et de morale (2), autant que par ses célèbres discussions avec les D. Lauri, les Malebranche et les Bossuet (3) allait ajouter un nom illustre de plus à la liste des ministres de la Réforme.

C'est ainsi qu'ayant été frappé de l'intelligence rare et de la maturité d'esprit de Jacques Abbadie, alors enfant, sachant que

1. *Nouvelles littéraires* du 30 juillet, Utrecht 1718, ainsi que l'*Europe savante*, même année.

2. *Encyclopédie des Sciences Religieuses*, de M. F. Lichtenberger, article *Abbadie*.

3. *Biographie Universelle* de Michaud. T. XXXIII.

Ces discussions s'élevèrent à propos du traité de Jacques Abbadie sur « l'*Art de se connaître soi-même* » (Voir Haag).

l'indigence de ses parents ne leur permettrait pas de développer les talents naissants de leur fils, La Placette se chargea lui-même de ce soin, et mena avec succès ses premières études classiques, jusqu'au moment où le jeune homme put être admis dans une académie. Désireux d'assurer son avenir, il instruisit les protestants les plus fortunés des heureuses dispositions de son élève, et aussi obtint d'eux qu'ils se chargeraient des frais de l'éducation scolastique du jeune Abbadie dans le cœur duquel, par ses pieux conseils, le digne pasteur avait fait naître une vocation toute spéciale pour le Saint Ministère. Aidé par ces généreux secours, Abbadie put se rendre dans trois universités, à Puy-Laurens, à Saumur et à Sedan où il se distingua par des études fort brillantes. Ce fut dans cette dernière qu'il prit le grade de docteur en théologie.

Le disciple était devenu le digne émule du maître.

Pendant les 21 années que La Placette passa à Nay il y déploya une activité qui, bien que fort peu connue de nous, n'en porta pas moins des fruits bienfaisants.

Durant les pénibles moments que son Eglise eut à traverser, il se montra pour elle comme un bon berger, soit en s'efforçant, par son autorité et l'estime générale qu'il avait su se concilier, de détourner parfois les calamités qui étaient sur le point de l'assaillir, soit en la soutenant pendant l'épreuve et en l'encourageant à la patience, lorsque la persécution fondait sur elle et venait, par chaque nouvel édit, enlever à ces malheureux huguenots, des libertés qu'ils avaient achetées au prix de leur sang.

De 1661 à 1685 les édits se succédèrent sans interruption détruisant peu à peu l'œuvre de Henri IV (1).

1. De 1661 à 1685 l'Histoire peut enregistrer plus de 400 édits, arrêts,

C'étaient ceux de 1668, dont nous avons déjà parlé plus haut, qui soulevèrent la province entière. Tous les Béarnais étaient exclus des bénéfices de l'Édit de Nantes; celui du 15 septembre 1670 que le roi rendit, « d'une manière solennelle, en pleine connaissance de cause, » sur le rapport de Pussort l'un de ses plus habiles conseillers, édit qui allait porter une atteinte très grave au parti réformé du Béarn (1).

Enfin celui du 17 juin 1681, avant-coureur de l'édit final, qui fut, au dire de Michelet, « l'un des plus immoraux et des plus hideux de tous dans ses conséquences; c'était le vol des enfants, pratiqué sous la protection de la loi (2). »

Malgré toutes ces persécutions, les protestants du Béarn étaient encore assez nombreux; d'après M. Cadier, trois ans avant la Révocation de l'édit de Nantes, les personnes faisant profession de la R. P. R. étaient près de 30.000. Jusqu'alors l'église de Nay avait été une de celles dans laquelle, grâce à son conducteur spirituel, l'ennemi avait le moins remporté de succès; les défections y étaient fort rares.

Mais bientôt, elle allait être frappée au cœur par les agents de l'un des plus adroits serviteurs de Louis XIV. Ministres et intendants luttèrent avec acharnement à qui combattrait le mieux une religion « qui ne plaisait pas au roi. » Louvois eut, dans toutes ces sinistres affaires une part si grande, qu'on l'a rendu responsable de tout.

Mais parmi les intendants, aucun ne déploya plus de vigueur à pousser les choses à l'extrême que Marillac, et surtout

règlements et déclarations du roi ou du parlement dirigés contre les Huguenots (V. *Bull. prot. franç.*).

1. *Histoire de l'Édit de Nantes*, d'Élie Benoit.
2. Michelet, *Histoire de France*, t. XV, p. 282.

le rude convertisseur Foucauld. En janvier 1685, ce dernier arrivait dans le pays; il venait d'être transféré de Montauban dans le royaume de Jeanne d'Albret.

En février, l'édit de 1668 fut abrogé et remplacé par un autre, qui purement et simplement supprimait, entre beaucoup d'autres, la communauté de Nay (1). Foucauld rendit cet édit inutile.

En effet, dans l'espace de deux mois, février et avril, il convertit 1100 personnes; et pour aller plus vite, il réclama l'assistance de l'armée pour achever ce qu'il avait si bien commencé (2). Ce fut là l'œuvre de la mission bottée.

Tout ce que l'homme peut souffrir sans mourir on l'infligea aux protestants (3). En moins de six semaines, il ne resta plus un seul des cinq temples conservés en Béarn. Leur démolition fit sortir les ministres de la province, et le champ des conversions resta libre à l'intendant (4).

C'est ainsi que la proscription, l'exil, les confiscations,

1. En voici le 1er article : « Voulons et nous plaît que le nombre des temples dans lesquels se fait l'exercice de la R. P. R., dans le pays de Béarn, soit à l'avenir réduit à cinq, qui seront établis dans chacun des siéges de ladite province : savoir, à Jurançon, à Garlin, à Osse, à Bellocq et à Sainte-Gladié; il ne pourra y avoir que deux ministres par lieu d'exercice; il ne pourra plus être élu de jurats protestants. Le parlement connaîtra les affaires de la Religion (*Bull. protest. franç.*, T. XXX, p. 97 et s.).

2. *Mémoires du duc de Noailles.*

3. *Histoire de France* de Michelet, T. XIII.

4. Nous extrayons d'une lettre de l'intendant ces quelques détails : « Dans la ville d'Orthez, 3.800 religionnaires se sont convertis sur 4.000; des 22.000 qu'il y avait dans le Béarn, il n'en reste pas 1.000; les gentilshommes commencent à se détacher (Foucault, *Lettres annexées à ses Mémoires dans l'édition de M. Baudry*; Voir aussi, *Journal de Dangeau*, toutes les conversions annoncées au roi).

la prison, la marque, le bagne, la mort, devinrent alors les instruments de cette déplorable politique (1). Mais qu'importaient au roi les moyens employés, pourvu que la souveraineté du but, à savoir, l'unité de la croyance et de la religion dans le royaume, fut enfin atteint (2).

La Placette, dont le dévouement pour les siens avait été sans bornes, désormais sans église et sans troupeau, se vit contraint, par la force même des choses, à quitter, pour une terre meilleure, sa chère petite ville de Nay.

Ce fut sans doute vers la fin du mois de mars; c'est-à-dire sept mois environ avant que l'édit « perpétuel et irrévocable » ne fût révoqué (3).

Après avoir vendu tout ce qu'il possédait, La Placette se rendit à Paris, avec sa famille (4), afin d'obtenir de La Reynie un passeport pour sortir de France et se rendre en Hollande (5).

1. *Histoire de Louvois*, par C. Rousset, T. IV, Paris 1864.

2. *Les Orateurs sacrés à la Cour de Louis XIV*, T. II, p. 148, par l'abbé A. Hurel, 1872.

3. Les frères Haag signalent, et avec raison, l'erreur de quelques-uns de ses biographes, en particulier du Père Nicéron, qui fait sortir La Placette de France après la Révocation de l'Édit de Nantes, et ils citent à l'appui de leur assertion un rapport adressé à la Reynie par un de ses agents (Voyez Bibliothèque Nationale, *Supplément français*, 791).

4. La Placette avait épousé Catherine de Lostalot (ou Lonstalot), dont il avait eu deux fils et deux filles (Notes de Clément sur la Réforme en Danemark).

5. Pour quitter le Royaume les ministres n'avaient que 15 jours; et bien que ce court espace de temps ne pouvait suffire, on ne jugea pas à propos de leur accorder un terme plus long; cependant pour se défaire d'eux plus aisément, on permit à La Reynie de leur donner des passe-ports, sur le témoignage de quatre personnes qui attesteraient qu'ils étaient ministres (*Histoire de l'Édit de Nantes*, par Elie Benoist, V. p. 933).

Malgré l'opposition très vive de l'intendant Foucault « dont on ne saurait, dit un auteur, trop admirer le génie inventif, en fait de tortures morales ou physiques ; » sa demande lui fut accordée (1).

Par une lettre fort curieuse et très importante, que Foucault écrivit le 5 avril 1685 au chancelier Le Tellier (2), on peut comprendre quel bonheur c'eût été pour lui, de pouvoir faire un renégat d'un homme tel que Jean de La Placette.

Voici ce qu'il dit à ce sujet.

« Une chose encore contraire au bien de la religion, a été de permettre au ministre de la ville de Nay (La Placette), de sortir du Royaume et de vendre ses biens. Les ministres se onvertiraient, s'il étaient obligés de s'éloigner du lieu de leur ésidence sans sortir du Royaume (3). » En effet il s'en était converti six, depuis deux mois, qui auraient passé en Hollande et en Angleterre, s'ils avaient pu obtenir la permission demandée.

Mais bien souvent les intendants ou les gouverneurs de province opposaient de nombreuses difficultés à cette retraite.

(*Histoire Apologétique*, II 14, par Gaultier ; et, *Les premiers pasteurs du Désert*, par O. Douen, Paris, 1879. I, p. 84).

Quant à ceux qui arrivaient à Paris, ils étaient signalés à la police et surveillés par elle (*Manuscrits de la Bibliothèque Nation. Fr.* 7054).

Sur le départ de La Placette. Voir *Nouvelle Biogr. Univ.* T. XXIX.

1. Dans un mémoire adressé à l'archevêque de Paris, Foucault se vantait d'employer, non la force et la violence, mais « *la contrainte un peu plus que morale* » (?) Ce fut lui qui fut le sinistre inventeur de la mort par insomnie.

2. Cette lettre que nous venons ajouter à l'appui de l'assertion des frères Haag, prouve que La Placette resta à Nay, jusqu'au commencement de 1685.

3. Foucault, *Lettres annexées à ses Mémoires*, dans l'édition de M. Baudry.

Pendant le court séjour qui lui fut donné de faire à Paris, sollicité par le consistoire de Charenton, qui aurait tant désiré s'attacher un si beau talent, La Placette accepta avec joie l'offre qu'on lui fit, de fortifier cette église, dont la foi avait souvent auparavant été chancelante. On eût dit que la persécution était nécessaire pour réchauffer le zèle des fidèles.

Cependant plus on approchait de l'année fatale, plus les faisceaux se resserraient; à chaque église qui tombe, un grand nombre de réformés reprennent courage et se pressent autour des autels qui subsistent.

Ce fut alors « un vrai retour à la Réforme, et l'on assista bientôt à la grave ardeur d'une église qui veut se trouver prête à recevoir la tempête (1). »

Ce fut donc du haut de cette chaire, rendue à jamais illustre par les Dumoulin, les Le Faucheur, et occupée à l'heure présente avec non moins d'éclat, par Claude et Du Bosc (2), que l'apôtre banni de la veille, vint prêcher à ces persécutés du lendemain, une parole de confiance, d'amour et d'espérance (3).

C'était la dernière fois que cet enfant de la Réforme devait faire entendre sa voix dans sa patrie !

1. *Études littéraires* de M. Sayous. T. II, p. 88.

2. Mentionnons, à propos de Du Bosc, le mot de Louis XIV à la reine. « Je viens d'entendre l'homme de mon Royaume qui parle le mieux » (Voyez de Félice, p. 358).

3. *France protestante* de Haag. L'auteur dit que le sermon qu'il prêcha à Charenton avec le plus grand succès, portait sur l'amour de Dieu.

CHAPITRE II

JEAN DE LA PLACETTE EN BRANDEBOURG

Enfin arriva l'heure tant invoquée par les passions religieuses (1), la politique aveugle et l'impatience populaire (2), l'heure bénie avec joie par un chancelier de France, bénie, hélas! par Bossuet (3), où Louis XIV, ce nouveau Constantin, comme il se plaisait à l'appeler, cédant aux sollicitations du moribond Michel Le Tellier, de ce vieillard de 82 ans,

1. L'assemblée du clergé, dans un discours, remercia le roi, pour cet acte de bon chrétien (Racine, *Œuvres diverses*, t. IV).

2. Les échevins de Paris élevèrent dans l'Hôtel-de-Ville une statue de bronze avec cette inscription : *Ludovico magno, victori, perpetuo, ecclesiæ ac regum dignitatis assertori.*

Girardon, le sculpteur, envoyait à Troyes un médaillon consacré au (pieux triomphateur).

La haute société, disait avec Mme de Sévigné de la déclaration qui révoquait l'Edit de Nantes : « Rien n'est si beau que tout ce qu'elle contient; jamais roi n'a fait et ne fera rien de plus mémorable » (*Lettre du* 28 *octobre* 1685).

Enfin, le peuple de Paris approuvait à sa manière, en se jetant sur le temple de Charenton et en le démolissant en quelques heures (Notes tirées de l'*Histoire du règne de Louis XIV*, 1875. T. V, par M. Casimir Gaillardin).

3. Bossuet. *Oraison funèbre de Michel Le Tellier* (25 janv. 1686). Dans sa lettre à Nicole (7 décembre 1691) il dit : j'adore les desseins de Dieu qui a voulu purger la France de ces monstres (Sainte-Beuve, p. 394).

Voir ce que dit aussi Ducange, dans l'Epitre dédicatoire du *Chronicon Paschale* (*Te ecclesiæ, christianæ fidei defensorem, vindicem et adsertorem, prædicant*).

qui, après avoir pris à cœur la destruction du calvinisme, avec toute l'ardeur d'une foi intolérante et avec l'âpreté d'un légiste, décidé à faire exécuter jusque dans leur dernière rigueur les lois et les arrêts, demandait, pour grâce dernière, au maître qu'il avait si bien servi, de lui permettre d'assister à ce « grand triomphe de la foi » ; et pressé d'autre part de plus en plus, par Mme de Maintenon, l'indigne petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, signa le 18 octobre 1685 la révocation des derniers lambeaux de l'Edit de Nantes, qui, à vrai dire, « était resté à l'état de lettre morte, et dont l'application n'avait été en définitive qu'une continuelle révocation (1). »

« Ce fut un véritable malheur pour la France, que le Monarque le plus puissant qui ait jamais régné, n'ait pas su résister à l'entraînement général, et, sans écouter la voix d'un Mazarin, d'un couseiller prudent et sage, ait sacrifié aussi légèrement aux rancunes de quelques-uns l'intérêt général, en se privant du peuple laborieux et intelligent de Colbert, et en arrachant de leur patrie les meilleurs Français de France (2). »

A cette nouvelle, un grand cri d'indignation s'éleva de tous les côtés de l'Europe contre ce roi, qui avait si légèrement foulé aux pieds son trésor national, et qui n'avait pas su res-

1. Citation tirée de la thèse sur *Daniel de Superville* de M. F. Berlinau. L'édit fut scellé du grand sceau de cire verte, sur lacs de soie rouge et verte le 19, et enregistré au Parlement le 22 (*France protest. Haag*, dernier volume). Le texte complet avec les textes et les articles secrets de l'Edit de Nantes et de l'Edit révocatoire, se trouvent dans les (pièces justificatives de l'*Histoire des Réfugiés protestants*, de M. Sayous, pages 331 et 387 et s.).

2. *Histoire de France* de Michelet, t. XIII, p. 229.

Mazarin avait dit : « Je n'ai point à me plaindre du petit troupeau, s'il broute de mauvaises herbes, du moins il ne s'écarte pas. »

pecter ce qu'il y a de plus sacré, la liberté des croyances religieuses.

Aussi ce fut avec un redoublement de zèle et d'humanité, que plusieurs nations de l'Europe ouvrirent leurs bras pour recevoir les persécutés.

La Hollande « cette arche dans le déluge (1) », l'Angleterre (2), l'Irlande, l'Allemagne (3), la Suisse, le Danemark, l'Amérique, reçurent les Réfugiés avec le plus grand empressement, donnant ainsi à celui qui aurait dû protéger ses enfants, une grande leçon d'humanité.

Nous ne nous occuperons ici que du Brandebourg et du Danemark, les autres pays restant en dehors de notre étude.

Comme les Hébreux, après la chute de Jérusalem, les exilés protestants allaient se répandre, comme un flot immense, par tout le monde.

Bien des fois déjà, dans les révolutions de notre orageuse patrie, les mêmes frontières ont vu l'émigration. L'émigré de 93 voulait sauver sa vie ; celui de 1685 voulait garder sa conscience (4).

1. *Histoire de France*, de Michelet, T. XIII ; *Dictionnaire historique et critique* de Bayle, article Kuchlin.

2. Voir la déclaration faite par le roi et donnée à sa cour de Whitehall, 1689 (elle se trouve dans les notes de d'Aguesseau père, tirées des notes manuscrites de Peyrat (*Bibliothèque du protest. français*).

3. Voir le texte de l'Édit de Potsdam, 29 octobre 1685 (Sayous, *Pièces justificatives*, T. II, p. 405, et l'Édit donné à Cassel, le 12 décembre 1685, par Charles Ier, Landgrave de Hesse (Voir Sayous, T. II, p. 412).

4. Voici, à ce propos, les belles paroles de Michelet (*Hist. de France*, T. XIII). « La fuite du protestant est chose volontaire, c'est un acte de loyauté et de sincérité, c'est l'horreur du mensonge, c'est le respect de la parole. Il est glorieux pour la nature, qu'un si grand nombre d'hommes aient, pour ne pas mentir, tout sacrifié, passé de la richesse à la mendicité,

Parmi les princes de l'Europe qui furent les premiers à témoigner leur bienveillance aux persécutés, se place le grand électeur de Brandebourg, Fréderic-Guillaume. Quelques années déjà avant l'édit révocatoire, il avait chargé le comte d'Espence, en ambassade à Paris, d'engager les ministres français à passer dans ses Etats. C'est ainsi qu'en 1680, Abbadie se rendait en Prusse. Après la révocation, le célèbre Spanheim devait succéder au comte dans cette mission, et grâce à son habileté, profitant de la mauvaise politique du roi de France, il parvint à diriger vers les Etats de son maître, un très grand nombre de protestants.

Par l'édit que Frédéric rendit quelques jours après celui de Louis XIV, il offrait aux Français, ses coreligionnaires, mieux qu'un asile, une patrie tutélaire, avec des lois pour les protéger et des ressources assurées pour leur famille, leur industrie et leur savoir (1).

C'est ainsi que se justifiait la vérité de cette maxime d'un grand poète : *Sæpe premente Deo, fert Deus alter opem* (2).

Sans parler d'autres faits mémorables, il pourvut à l'établissement des ministres, et fit édifier des temples. Berlin, qui à cette époque n'était qu'une petite ville de 10000 à 12000

hasardé leur vie, leur famille dans les aventures périlleuses d'une fuite si difficile.

On a vu là des sectaires obstinés; j'y vois des gens d'honneur, qui, par toute la terre ont montré ce qu'était l'élite de la France. La stoïque devise que les libres-penseurs ont popularisée, c'est justement le fait de l'émigration protestante, bravant la mort et les galères pour rester dignes et véridiques (*vitam impendere vero*), la vie même pour la vérité » (Voir *La Ligue et Henri IV*, page 328).

1. *Hist. de la Littérature franç. à l'étranger,* par M. Sayous, T. II, p. 130.

2. Ovide (*Trist., Eleg.*, 2).

âmes, eut neuf pasteurs ; ceux qui ne purent pas, pour des causes diverses, être occupés, reçurent des pensions payées sur les propres revenus de l'électeur.

Frédéric fonda de plus des hôpitaux et créa enfin des situations magnifiques aux soldats et aux magistrats, sans oublier de subvenir aux misères des pauvres (1).

En peu de temps le Brandebourg posséda toutes les industries françaises. 20000 Français allèrent porter les arts les plus raffinés de la civilisation aux grossières populations, clairsemées parmi les sables et les sapins de cette triste contrée. Ce fut là, sur ce sol hospitalier, que se rencontrèrent des hommes dont la réputation se répandit par toute l'Europe ; et c'est ainsi que ces illustres réfugiés allaient payer l'hospitalité de l'électeur, en préparant les hautes destinées de Berlin et de l'Allemagne tout entière.

Mais parmi les hommes de science qui s'y trouvaient, bien que poussés par un même sentiment, on put constater bientôt des dispositions fort différentes, par le choix des travaux auxquels chacun s'appliqua.

Les uns, plus modérés, s'adonnèrent à la prédication, d'autres, admis dans les académies de Hollande, se livrèrent aux travaux de l'érudition et de l'enseignement (2), les autres, ardents et infatigables, poursuivirent, avec un redoublement d'énergie, la lutte qu'ils avaient commencé à soutenir en France, contre les théologiens catholiques. Pendant

1. *Histoire de l'Établissement des Français réfugiès dans les États de son Altesse Electorale de Brandebourg*, par Ancillon. Voir aussi, Éloge de Frédéric-Guillaume, dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Maison de Brandebourg*, p. 179.

2. Sayous, t. I, p. 215 et s.

les quelques mois qu'il passa en Brandebourg, La Placette s'engagea dans la voie de ces derniers.

Il se trouvait depuis peu dans les Etats de Frédéric, lorsque la révocation fut scellée. Après avoir obtenu le passeport demandé pour la Hollande, où un grand nombre de persécutés avait déjà trouvé une nouvelle patrie, il reçut, durant son séjour à Paris, par l'intermédiaire d'un ministre envoyé à cet effet, une vocation de l'électeur de Brandebourg, qui lui offrait une place de pasteur dans l'Eglise française de Kœnigsberg (1).

La Placette se rendit à cet appel, et partit en Prusse avec toute sa famille (2).

L'activité de l'exilé, dans ce pays, nous est malheureusement presque entièrement inconnue. Nous regrettons, à ce sujet, que Bayle, qui généralement abonde en renseignements précieux sur la plupart des réfugiés, ait gardé un silence absolu sur notre héros (3).

La nouvelle période de la vie de notre auteur, dont nous allons nous occuper, nous le fera connaître sous un côté nouveau.

1. Nicéron et Haag.

2. Les frères Haag relèvent encore, et à juste titre, une erreur des anciens biographes, p. exemple. Nicéron et Moréri, qui font aller La Placette en Danemark, immédiatement après avoir quitté la France. Il ne reçut pas, pendant son séjour à Paris, deux vocations en même temps, venant de Brandebourg et du Danemark, comme l'indique une notice de M. Dompières de Jonquières (*Bull. prot.*, 1858, p. 31; mais seulement de Frédéric-Guillaume, et ce fut pendant son séjour à Kœnigsberg, qu'il reçut vocation de Charlotte-Amélie, à laquelle il répondit favorablement.

3. Dans les œuvres de Bayle, nous n'avons trouvé qu'une très courte notice sur lui, dans laquelle il cite La Placette et mentionne ses écrits de morale (Voir *Dictionnaire* de Bayle en marge de l'article *La Place*).

En France, La Placette s'est montré à nous comme pasteur. A l'étranger, c'est l'écrivain qui apparaît au jour.

Sans négliger toutefois le soin de son troupeau, aigri peut-être par les phases pénibles qu'il avait eu à traverser, il publia, au commencement de l'année 1686, son premier traité contre l'Église romaine (*de insanabili Romanæ ecclesiæ scepticismo dissertatio*) que Chalaire, en 1721, traduisit en français sous ce titre : « Traité du Pyrrhonisme de l'Eglise romaine. »

Ce livre est le plus important de ceux que nous classerons dans la catégorie des ouvrages de théologie et de controverse. Nous nous en occuperons dans un chapitre spécial.

Il n'y avait que peu de temps que La Placette exerçait ses fonctions pastorales à Kœnigsberg, lorsque la reine de Danemark, Charlotte-Amélie qui n'avait pu obtenir du pasteur de Charenton, du Bosc, alors fixé en Hollande, de venir occuper le poste de l'Eglise française qu'elle avait fondée à Copenhague, ayant entendu parler de la haute valeur de La Placette, pria instamment le grand électeur de lui céder le célèbre pasteur du Béarn (1).

La Placette, n'ayant aucune raison de quitter un si généreux bienfaiteur, qui l'avait accueilli dans le malheur avec tant de bonté, hésita à accepter cette offre, du reste fort avantageuse; mais, sur l'invitation même de Frédéric, qui ne pouvait refuser à son illustre parente cette demande, sachant du reste qu'un homme comme lui pourrait seul remplir un poste aussi délicat (2), il se rendit en Danemark et arriva à Copenhague au printemps de l'année 1686 (3).

1. Nicéron.
2. *Europe savante*. T. III.
3. *Bulletin du protestantisme français*, 1858.

C'était dans cette capitale qu'il devait passer vingt-cinq années de sa vie.

CHAPITRE III

JEAN DE LA PLACETTE EN DANEMARK.

Pour se rendre un compte bien exact de la situation de l'Église, dans laquelle vont se développer les talents et du prédicateur et de l'écrivain, il semble nécessaire à notre étude de rappeler les grands traits de l'histoire si curieuse et si intéressante de la Réforme en Danemark.

Le Danemark, au temps de la Réformation, avait reçu les idées nouvelles et avait embrassé le Luthéranisme.

A la fin du XVIe siècle il se produisit un mouvement réformé par Hemming. Accusé de cryptocalvinisme pour avoir combattu la doctrine de l'ubiquité du corps du Christ, son auteur fut immédiatement révoqué de ses fonctions, et le mouvement aussitôt enrayé. On repoussa tous ceux qui pouvaient avoir quelque sympathie pour le calvinisme, et ordre leur fut donné, ou bien de s'en aller, ou de déclarer officiellement qu'ils abjuraient les idées réformées.

Leur cause semblait à jamais perdue, étant donnée l'opposition des princes qui étaient tous attachés à la Confession

d'Augsbourg, lorsque en 1670, monta sur le trône, avec Christian V, son mari (1), Charlotte-Amélie (2).

Cette illustre reine qui par la haute culture d'esprit rappelait les Olympia Morata (3), les Marguerite de France et la duchesse de Rohan, dont d'Aubigné se plut à faire un si bel éloge (4), et qui, par sa merveilleuse intelligence, rivalisait avec les princesses de son époque, avec les Christine de Suède, les Elisabeth de Bohême, l'amie de Descartes, et les Sophie-Charlotte de Brandebourg (5), allait faire de sa cour l'un des plus beaux foyers littéraires de l'Europe, en y appelant des hommes d'un rare mérite (6).

Née et élevée dans les idées calvinistes, elle allait devenir le soutien des persécutés. Aussi, confiants dans sa protection, les réformés présentèrent au roi une demande en faveur de l'établissement de leur culte en Danemark, dans quelque lieu que ce fût, promettant de ne pas s'occuper de questions de controverse.

Christian V s'adressa alors au clergé luthérien. Ce fut comme un soulèvement de la part de tous les évêques du

1. Christian V était le fils et l'héritier du roi Frédéric III. Il avait épousé Charlotte-Amélie en 1667 à Nykiobing.

2. Charlotte-Amélie était issue d'une des plus fameuses et des plus anciennes maisons princières de l'Allemagne, qui fut du reste une des premières à embrasser le pur christianisme. Elle était née du mariage du Landgrave Guillaume de Hesse avec Edwige-Sophie de Brandebourg.

3. On doit à M. Jules Bonnet une intéressante étude sur Olympia Morata (*Episode de la Renaissance en Italie*, Paris 1864, in-12).

4. Dans ses instructions inédites à ses filles sur le devoir des femmes (Manuscrits de la collection de M. le colonel H. Tronchin).

5. Chr. Bartholmèss, *Histoire philosophique de l'Académie de Berlin*, T. I, p. 14).

6. Voir Sayous.

Danemark; des rapports sur cette question furent envoyés par chacun d'eux au roi. Seul celui de Bagger, alors évêque de Seeland, subsiste (1). La raison capitale qu'il faisait valoir était la suivante: « les Réformés sont très dangereux pour l'absolutisme royal, étant donné qu'ils professent le principe de la souveraineté du peuple. » Cette raison était plus ou moins fondée. Malgré les instances de la reine et d'hommes d'Etat très considérables, ce dernier motif l'emporta, et la permission leur fut refusée.

Plusieurs années se passèrent, pendant lesquelles eut lieu la guerre entre la Suède et le Danemark (2). Lorsque le calme se fut rétabli, la reine Amélie ne s'arrêta point aux considérations par lesquelles on cherchait à la détourner de son projet favori, qui était d'ouvrir à Copenhague un asile aux réfugiés français. Malgré tous les obstacles qu'elle dut franchir, elle ne se laissa pas rebuter, et le succès devait bientôt couronner ses efforts. En effet, en 1684, le roi, qui avait appris tout ce que les protestants de France avaient déjà eu à souffrir, touché par cet état de choses, cédant aussi à des considérations d'intérêt général, leur accorda la permission demandée, mais sous certaines conditions (3).

1. Le manuscrit de ce traité se trouve dans la Bibliothèque royale de Copenhague, collection de Thott; il est imprimé dans le journal *Tallesen Theol. Maanedsskrift*, 1808, T. II, p. 283-351.

2. Un fait curieux à signaler : pendant cette guerre, sur la demande du général de cavalerie M. Aversdorf, le roi de Danemark ordonna aux ministres luthériens (qui étaient au nombre de plus de 3000), d'entretenir un cavalier chacun à leurs frais et dépens (Note tirée du *Journal de Leyde*).

3. Lettre du roi du 19 avril 1684, qui se trouve dans les Archives du ministère de la justice à Copenhague (*Sjaell Tegn. Justits. Minist. Archiv.*). Nous empruntons à M. Clément, qui a fait une courte notice sur l'Église

Les actes stipulés par la *Lettre* du roi furent officiellement établis par les célèbres Ordonnances du 3 janvier et du 11 avril de la mémorable année 1685. Des privilèges assez étendus furent accordés à tous les réfugiés, tant Français, qu'Allemands ou Hollandais qui viendraient s'établir en Danemark (1).

Survint alors la Révocation de l'Edit de Nantes. Le nombre des Réformés s'augmenta alors de plus du double. Ce fut donc vers la fin de l'année 1685 que cette Eglise fut fondée. Comme il n'y avait pas encore de temple (2) le culte fut célébré pour la première fois le 8 (ou le 18) novembre, par M. Philippe Mesnard (3), dans une salle particulière, louée à cet effet.

Il y avait à peine quelques mois que la communauté s'était formée à Copenhague, lorsqu'arriva dans cette ville un homme qui devait être le véritable fondateur de cette Eglise : c'était Jean de la Placette.

réformée française de Copenhague, le fait suivant : Ces premiers privilèges, dit-il, furent le fruit d'une complaisance de Charlotte pour son époux. Ce prince la sollicitant un jour de voir les beaux enfants de la comtesse Moth de Samso, et de permettre qu'on les lui amenât : « Hé bien ! lui dit la reine; accordez-moi aussi une faveur; permettez à *mes* Réformés de s'établir dans vos États et donnez-leur des franchises. » Le roi accéda à son désir.

1. *Pontoppidani Annales*, IV, p. 628, 629, 637. Pontoppidan (qui porte un pseudonyme comme Mélanchton) était évêque en Norwège et a recueilli dans ses annales tous les documents de cette époque.

2. Les réformés allemands célébrèrent leur culte dans la petite chapelle privée de Sa Majesté.

3. Quoique M. Mesnard soit arrivé à Copenhague avant La Placette, il paraît pourtant que celui-ci était regardé comme premier pasteur de l'église, et signait devant M. Mesnard (sic) (*Bullet. prot. fr.*, 1858, p. 31 et s.).

D'après une des dispositions de la loi danoise, tout ministre étant regardé comme un fonctionnaire, devait prêter le serment de fidélité au roi. Dès son entrée dans la nouvelle paroisse, La Placette, qui ne regardait pas cette obligation comme attentatoire aux droits de sa conscience, prêta le serment d'usage, et reçut la consécration officielle de sa nomination.

Son premier soin fut d'organiser cette Eglise naissante, aussi, sur la présentation de la reine, et avec le concours de M. Mesnard, il s'adjoignit un certain nombre de laïques, sous le nom d'anciens, pour gérer les biens de la communauté, et veiller au soin des pauvres. A côté de ces deux pasteurs français se trouvaient pour les réformés allemands : Jean Musculus de Cassel (1) et Wœrner Kœne de Brême (2). Malgré les différences de langue et de nationalité, ces deux Eglises demeurèrent toujours unies. A partir de 1688 elles célébrèrent leur culte dans un édifice commun. A ce propos, les articles de la déclaration royale de 1685 portaient qu'une place du faubourg de Christianhavn serait assignée aux réformés, pour qu'ils y puissent bâtir un temple.

Mais comme cela semblait devoir traîner en longueur, la reine donna, par lettres patentes, non loin du château de Rosenborg, dans la circonscription de la paroisse de la Trinité, un terrain pour ériger une église (3). La Placette s'entendit avec les frères Frédéric et Nicolas Muller pour sa construction, et après avoir traité, il prit des engagements pour une somme de 13,300 k. d. payables en trois termes. Des collectes furent

1. Depuis longtemps prédicateur particulier de la reine.
2. *Bullet. protest. franç.*, T. XIX et XX, p. 555.
3. *Bullet. protest. franç.*, et Notice de Clément.

ouvertes par lui en Danemark, dans les Pays-Bas par le pasteur Mesnard, et dans la Prusse et le Brandebourg par M. d'Agar; leur produit joint aux dons extraordinaires de généreux chrétiens, eut un bon résultat (1). On put se mettre à l'œuvre, et le 20 avril 1688, dans une cérémonie mémorable, la reine posa elle-même la première pierre de l'édifice, qui fut terminé en octobre 1689.

Le 10 novembre suivant, La Placette fit la dédicace du nouveau sanctuaire, avec tout l'appareil que comportait la circonstance (2), et prononça devant l'auguste fondatrice et toute la Cour, un fort beau discours, parlant de la bonté infinie du Dieu qui n'abandonne pas ceux qui se confient en lui (3).

Ce fut à propos de l'érection de ce temple, que les ministres luthériens élevèrent de nouveau la voix dans tout le Danemark.

Déjà à Berlin, quelques mois auparavant, irrités, à juste titre, par les abjurations qui avaient eu lieu, entre autres celle du duc de Holstein, le fils aîné d'Augustus duc de Schleswig-Holstein, qui se fit dans la grande église de Wesel le 15 jan-

1. Parmi les donateurs que les registres nous permettent de signaler, s'en trouvent deux qui firent beaucoup pour cette église. Jean Huguetaïs, fils d'un imprimeur-libraire à Lyon, devenu très riche, qui vint s'établir à Copenhague, où il devint comte d'Odyk, et Henri Demercières, chambellan du roi de Prusse, qui fut un des membres les plus influents du Consistoire; il prit à sa charge l'éducation de douze enfants pauvres et légua une rente de 650 rixdalers pour l'entretien des orphelins des ministres et du lecteur (V. Clément. *Le refuge à Copenhague*).

2. *Bull. protest. franç.*

3. Le centenaire de la dédicace du temple fut célébré avec non moins d'éclat en 1789 en présence de la Famille royale, de l'évêque de Séeland et de pasteurs de l'Eglise luthérienne.

vier 1687 (1), les théologiens s'étaient opposés, autant qu'ils l'avaient pu, aux sollicitations faites par les députés à son Altesse électorale de Brandebourg, pour obtenir la construction d'un temple calviniste.

Ce fut donc sous l'empire des mêmes idées et des mêmes sentiments que dans cette même année et en 1687, la polémique fut continuée ; elle se fit dès lors en latin (2). Nous ne pouvons nous étendre sur cette controverse.

Disons seulement que de part et d'autre, elle fut très vive. Le professeur Hector Godofried Masius commença l'attaque, en publiant l'ouvrage suivant *(Interesse principum circa Religionem Evangelicam)* (3).

Tous les théologiens réformés de l'Allemagne se sentirent atteints; parmi les plus marquants qui se signalèrent dans cette triste lutte, nous citerons Samuel Andreae et le fameux Thomasius.

La Placette, en homme prudent et sage, ne prit point part à ces controverses, ou du moins s'il s'en mêla, ce ne fut que pour jouer le rôle de modérateur des esprits échauffés et exaltés. Par nature, calme, doux et pacifique, il n'aimait pas à s'attaquer aux hommes, mais seulement à leurs vices. Il ne

1. Notes tirées des Nouvelles extraordinaires de Hambourg, du 27 décembre 1687 ; elles sont insérées dans la *Gazette de Hollande.*

2. Voir *den danske Kirkes Historie efter Reformationen*, de Ludwig Helweg, Copenhague 1851.

3. Publié en 1687, l'auteur y développe les thèses de Bagger avec une grande force.

Pour les rapports des Luthériens et des Réformés, voir (*Etat du Royaume de Danemark tel qu'il était en 1692*, traduit de l'anglais, à Amsterdam, chez Adrien Braakman 1695 ; et consulter le *Journal de Hambourg*, t. II, p. 7 et s.).

voulait pas entrer en lice avec les chrétiens qui étaient ses frères, et pour lesquels il professait le plus grand respect. Il se vit donc entouré, durant toute sa carrière, de l'estime générale, et admiré et respecté des théologiens luthériens eux-mêmes.

Cependant, aussi tolérant il se montra vis-à-vis de ses coréligionnaires, aussi terrible il se dressa contre le catholicisme, qu'il ne cessa d'attaquer et de battre en brèche dans nombre de ses écrits.

Pendant que les esprits s'agitaient dans le Refuge, autour de ces questions, La Placette, sur le modèle des églises de France, travailla à la formation d'un consistoire, et c'est ainsi que, grâce à ses efforts, le 3 mai 1687, avec le concours de MM. Brun, Bramsted, Danty, Abestée, de Moor, Van Schepfel, Rambouillet de la Sablière, Les Junies et Von Hémert (1) membres laïques, et les pasteurs Mesnard, Musculus et Kœne, la première séance du consistoire réformé français et allemand (2) put avoir lieu.

Après avoir montré La Placette comme le fondateur et l'organisateur de cette Eglise, nous aurions aimé à entrer dans sa vie intime et faire mieux connaître son activité pastorale ; malheureusement les archives particulières ou publiques de Copenhague n'ont rien pu nous fournir à ce sujet. Ce que

1. Voir *Acta Consistorii ecclesiæ reformatæ Hafniensis* (Archives de Copenhague). M. Fréd. Mourier, qui fut pasteur à Copenhague de 1748 à 1786, a publié, dans divers recueils périodiques de cette ville, un grand nombre d'articles et de pièces traduits en danois, la plus grande partie biographiques, et concernant des familles et des individus attachés à l'Eglise française de Copenhague.

2. Pendant les premières années, les chefs des deux communautés ne formèrent qu'un seul et même consistoire (Note de Clément).

nous savons, c'est qu'il fut à Copenhague ce qu'il avait été à Orthez et à Nay, c'est-à-dire, le pasteur dévoué et charitable, l'ami compatissant des pauvres et des affligés pour lesquels il était comme un père, et pour le soulagement de qui il ne craignait pas de s'imposer à lui-même de grands sacrifices ; il put ainsi secourir, grâce aux dons de la généreuse reine, beaucoup de malheureux, que la confiscation de leurs biens chassait de leur patrie (1).

Mais à part ces déshérités, la communauté de Copenhague, bien que relativement peu nombreuse (2), n'en était pas moins fort choisie ; aussi les qualités oratoires de La Placette purent-elles se développer et être appréciées à leur juste valeur. Ce qui fit surtout la célébrité de ses discours, ce ne fut point une rhétorique brillante et pompeuse, qui n'a d'autre but que charmer l'oreille, mais au contraire une grande simplicité jointe à la profondeur des pensées, et à ce je ne sais quoi de pénétrant qui allait jusqu'au fond des cœurs.

Au nombre de ses auditeurs, nous devons citer, outre les membres réguliers, parmi lesquels se trouvaient des représentants de la noblesse française (3), l'un des hommes les plus zélés, et l'un des membres les plus dévoués de cette église, le comte d'Altenbourg (4), qui plusieurs années déjà avant

1. Haag.

2. Ce petit nombre s'explique par ce fait, que la loi donnée par Christian V, fut promulguée après leur arrivée dans le pays.

3. Si l'on consulte la liste des officiers français réfugiés, au service de Christian V, on trouve les noms de MM. de la Rochefoucauld, comte de Roye, feld-maréchal, commandant en chef des troupes danoises ; le marquis de Bussière, capitaine de cavalerie ; M. d'Apremont, officier dans l'armée de terre.

4. Ce comte, seigneur de Varel, Kniphansen et Yahde, était le fils légi-

la révocation de l'Edit de Nantes était venu s'établir à Copenhague, auprès de sa parente royale Charlotte-Amélie. Sa mère, Charlotte-Amélie de la Trémouille, princesse de Tarente, cousine germaine de la reine, aimait tout particulièrement le ministre réfugié, aussi chaque fois qu'elle venait de Varel à Copenhague, se faisait-elle un plaisir de l'entendre, en se rendant à ses prédications. Ce fut ainsi que La Placette, entouré de la considération générale, dont il se montra toujours digne non seulement par son talent, mais aussi par ses vertus, sa modestie et sa douceur, passa vingt années de sa vie dans cette église de Copenhague, où il fut admiré de ses collègues et adoré par son troupeau.

Aussi, lorsque, de divers côtés, entre autres de l'Université de Kilkenny (Irlande) des offres fort avantageuses lui furent faites, l'invitant à renoncer à la carrière pastorale pour celle de l'enseignement, refusa-t-il toujours, témoignant ainsi son amour pour ses frères et sa reconnaissance envers cette princesse qui l'avait si généreusement accueilli.

Ce fut à partir de l'année 1690, que, sans nullement abandonner sa cure d'âmes, il composa les excellents traités que nous allons étudier dans la deuxième partie de ce travail.

Le premier des traités qu'il publia furent les *Essais de morale* (Amsterdam 1692) en 1693, un *Traité de l'orgueil*, réimprimé avec augmentation en 1699; en 1695, *la Communion dévote*, ou la manière de participer saintement et utilement à l'eucharistie dont la deuxième édition parut en 1699; un *Traité sur la conscience* en 1695 (et non 1699 comme l'indique l'article de l'En-

time d'Antoine I[er], comte d'Altenbourg et de Delmenhorst, et de Charlotte-Amélie de la Trémoille; Antoine I[er] mourut en 1679 et sa femme le 21 janvier 1732, à Varel (Note de Clément).

cyclopédie des Sciences Religieuses); un *Traité sur la mort des justes* (1695); des *Observationes historico ecclesiasticæ*, quibus eruitur veteris ecclesiæ sensus circa pontificis Romani potestatem in definiendis fidei rebus (Amst. 1695); la *Morale chrétienne abrégée* (Amst. 1695 et 2e édit 1701); enfin en 1696 un *Traité de la restitution* (1696 Amst., et in-12).

La reine qui avait une grande sollicitude pour son pasteur, le voyant accablé par les soucis de sa paroisse et le soin de ses nombreux écrits, voulut lui donner un vicaire; à cet effet elle fit venir en 1695 un étudiant en théologie et proposant Jacques Deschamps pour le soulager dans sa charge; il y resta jusqu'en 1699.

Dans cette même année (le 25 avril) elle lui donna encore une marque de sa libéralité, en fournissant une somme de 2,200 Rd, pour l'achat d'une maison pastorale.

A cette époque La Placette, qui souffrait déjà depuis longtemps d'un engourdissement de nerfs, tomba grièvement malade. Voici ce qu'il dit à ce sujet après son rétablissement: « Je fus attaqué d'une maladie qui ne me permit pas de douter que Dieu ne voulût s'en servir pour m'appeler à lui; je laissai tous mes écrits, j'interrompis même toutes les fonctions de mon ministère et m'appliquai à la grande affaire de mon salut et à tâcher de me mettre en état de rendre compte à Dieu de ma vie passée (1). »

Heureusement cette maladie, bien que fort violente, ne fut que de courte durée, aussi vers la fin de cette même année, presque entièrement rétabli, il put reprendre ses travaux; c'est ainsi qu'en 1697 il fit paraître le *Traité de la Foy*

1. Préface de son *Traité de la foy divine.*

divine (Amst. in-12, réédité à Rotterdam 1716); divers *Traités sur des matières de conscience* (Amst. 1697) et un *Traité de l'aumône* (Amst. 1699). Vers le milieu de l'année 1699, Charlotte-Amélie eut la douleur de perdre son auguste époux. Ce fut un deuil général pour l'Eglise. Son fils Frédéric IV lui succéda sur le trône.

Ce prince qui, au dire des contemporains, avait toutes les hautes qualités de sa mère, s'intéressa encore plus vivement que son père au sort des malheureux « religionnaires » et parvint même, à force d'instances auprès du ministère de Versailles, à en racheter un grand nombre des galères; parmi lesquels nous devons citer les douze femmes confesseuses (1), qu'il reçut dans ses Etats.

Ce fut donc sous la protection bienfaisante de ce prince, si digne d'une mère si chrétienne, que l'Eglise de Copenhague continua à se développer et à prospérer. Peu de mois après la mort de Christian V un changement allait s'opérer dans la communauté, le pasteur Philippe Mesnard, qui avait exercé le saint ministère dans cette ville, pendant près de quatorze ans, après avoir essuyé quelques désagréments, se rendit à Londres où il desservit la chapelle royale de Saint-James, comme chapelain du roi d'Angleterre, puis en 1718, fut nommé directeur de l'hôpital des réfugiés à Londres.

Pour remplir le vide causé par ce départ, la reine appela pour aider La Placette, M. Théodore Le Blanc (2) (ou

1. Voir Clément.

2. Ce pasteur, natif de la Rochelle, eut beaucoup à souffrir de la persécution (V. Haag. V, p. 241). Il venait à peine de sortir de la Bastille, où il était encore détenu au mois d'avril 1685 (*Archives générales* E, 3371), lorsque la révocation le chassa de sa patrie; il desservit les Églises de

Blanc) ; il devint le chapelain de la Cour, poste qu'il occupa pendant dix années.

D'après une note de M. Dompierre de Joncquières, il semblerait que le motif de son départ doive être attribué à un différend qui s'éleva entre lui et son collègue La Placette, à propos de la question du serment à prêter au souverain (serment que Le Blanc refusa de faire), ce qui occasionna beaucoup de bruit en Danemark et à l'étranger. MM. Haag soutiennent que c'est là une erreur. Il quitta Copenhague en 1714 pour reprendre la direction spirituelle de l'Eglise d'Altona.

Quant à La Placette, il continua à augmenter le nombre de ses travaux en publiant un *Traité de bonnes œuvres en général* (Amst. 1700) et un traité du *Serment* (1700). En 1701, ayant appris qu'on se disposait à faire une nouvelle édition de sa *Morale chrétienne abrégée,* il en retoucha quelques endroits et y ajouta une *dissertation où il fait voir le venin de ce que l'Eglise romaine enseigne touchant l'attrition*; *des Réflexions chrétiennes sur divers sujets* (1701) ; et *des Dissertations sur divers sujets de morale et de théologie* (Amst. 1704).

Ici se place un évènement de famille.

La Placette avait eu de son mariage avec Catherine de Lonstalot, deux fils et deux filles qu'il éleva avec la plus grande sollicitude. Dans cette année 1704 il eut la joie de pouvoir bénir l'union de sa fille Judith avec François de Varignan, seigneur de Putot, capitaine dans le régiment des gardes du

Groningue et d'Altona, puis en 1692, après avoir disputé à Daniel Chamier la chaire laissée vacante par le départ de Paul Gavisset de l'Eglise Wallonne de Londres, il vint à Copenhague.

roi, fils du défunt Pierre de Varignan, seigneur de Putot en Normandie et de Madeleine de Laloué (1).

La Placette avait alors 65 ans. Accablé par ses nombreux travaux, et se ressentant encore des suites de la grave maladie dont il avait été atteint (2), il obtint de la reine de faire venir un jeune pasteur de Provence, Pierre de Saint-Ferréol (ou Saint-Ferréol du Mas). A l'exemple de Th. Le Blanc, celui-ci refusa de prêter le serment d'usage (3) et ne resta dans cette paroisse que pendant quatre années.

Il quitta Copenhague presque en même temps que Le Blanc c'est-à-dire en 1709. Ce dernier eut pour successeur David de La Tour d'Aliès, fils du baron de Caussade; il fut nommé sur la recommandation du comte d'Altembourg. Malheureusement le ministère de ce jeune homme, sur lequel on fondait de très belles espérances, ne fut que de courte durée; la peste qui sévit d'une façon si terrible en 1711 l'emporta en quelques jours.

Parmi les nouvelles publications de La Placette à cette époque, nous trouvons un *Éclaircissement sur quelques difficultés qui naissent de la considération de la liberté nécessaire pour agir moralement*, avec une addition où l'auteur prouve contre Spinoza que nous sommes libres (Amst. 1709); puis une *Réponse à une objection qui tend à faire voir que si Dieu a résolu les évènements, on peut négliger les soins qui paraissent les plus nécessaires*, avec une addition où il examine le dogme de la « prémotion » physique (Amst. 1709), et une *Lettre à M. Rou*, où il lui propose quelques objections contre son sentiment sur les sep-

1. L'acte de son mariage, dans le protocole de l'Eglise est signé : Fr. D'Apremont, cela paraît être la signature dudit mari.

2. *République des Lettres*, Amst. 1701, p. 210.

3. *Bullet. prot. franç.*, T. XIX, XX, p. 557.

tante semaines de Daniel (1) (1709). La Placette avait alors 70 ans. Affaibli par l'âge et ses infirmités, il ne pouvait plus prêcher que très rarement ; il prit pour le seconder un jeune pasteur, M. Daniel de Loches, dont le traitement fut fourni par le produit de quelques contributions dans le troupeau ; la principale était celle du généreux comte d'Altembourg.

La Placette continua à exercer en titre le ministère jusqu'à la fin de 1710 ; mais sentant qu'il ne pouvait plus se rendre aussi utile à ses frères qu'il l'aurait désiré, il donna sa démission, et fut déclaré *emeritus*.

Il y avait à peine quelques mois qu'il vivait dans la retraite, lorsqu'un cruel fléau vint faire des ravages affreux à Copenhague et semer l'épouvante et la ruine parmi les membres de son Eglise : ce fut la peste (2), qui, apportée en Danemark par des vaisseaux de Dantzig, fit périr dans la ville plus de 22.000 personnes, au nombre desquelles se trouvait M. de Loches.

A cette occasion, le vieux pasteur retrouva comme un renouveau de jeunesse, et sut prouver une fois de plus son zèle, son dévouement et sa charité à son cher troupeau, pour lequel il ne craignait pas d'exposer sa propre vie. Faisant au-dessus de ses forces, il se prodiguait, il allait, affrontant le danger de maison en maison, consoler les affligés, exhorter les malades et fortifier les mourants.

On aurait dit qu'il pressentait que ces marques de sollicitude chrétienne seraient les dernières qu'il donnerait à son Eglise.

Pendant les dix mois que sévit ce fléau, la cour s'était retirée

1. Cette lettre se trouve insérée dans la *République des Lettres* de 1709.
2. *Kirkehistoriske Samlinger*, I, s. 123.

à Kolding, en Jutland, et de là à Oldenbourg, en Allemagne.

Inquiète du danger que courait La Placette à Copenhague, la reine le pria de se rendre auprès d'elle; et ce ne fut que sur ses supplications qu'il se décida à abandonner ceux qui étaient dans le malheur. Après avoir passé là un certain temps, il fut chargé par Charlotte-Amélie d'une mission de confiance en Hollande ; il devait y faire choix de deux pasteurs pour son église ; ce fut Paul Eyraud (qui exerça de 1713 à 1743) et Jean-Jacques Martin (1713-1720). Mais, étant sur le point de retourner à Copenhague, ses forces lui firent défaut, et n'osant désormais plus affronter les difficultés et les incommodités d'un nouveau voyage, il écrivit à la reine de lui permettre de rester à La Haye. Malgré tout le désir qu'elle aurait eu de garder après d'elle son excellent pasteur, elle accéda à regret à cette demande, et voulut lui continuer cependant son traitement; mais La Placette, malgré ses instances, n'en accepta qu'une faible partie.

Le 13 septembre de cette même année 1713, la reine, qui désirait assurer le sort des réformés après sa mort, fit ratifier par le roi son fils une sorte de testament en neuf articles, qui fut comme la charte de leurs privilèges.

Pendant le temps que La Placette séjourna à La Haye, il se prit d'une vive amitié pour l'illustre Saurin. On rapporte, que, la première fois que ce vieillard entendit prêcher M. Saurin, qu'il n'avait connu jusqu'alors que de réputation, il l'attendit au bas de la chaire, l'embrassa, et lui dit, les larmes aux yeux : « Vous venez, monsieur, de supasser mon attente, quoiqu'elle fût grande (1) » tant il est vrai que *Similis simili gaudet, non invidet*.

1. Préface des *Avis sur la manière de prêcher*, p. XIII.

Ce fut là qu'il composa ces quatre derniers traités : un *Avis sur la manière de prêcher*; un traité sur les *Jeux de hasard* (La Haye, 1714); ses *Nouvelles Réflexions sur la prémotion physique et sur les jeux de Hazard* (1714) et enfin, ses *Nouveaux Essais de morale* qui peuvent servir de suite aux autres (La Haye, 1714). Cette année devait être pour l'Eglise de Copenhague marquée par un deuil cruel. Charlotte-Amélie, dont toute la vie avait été un exemple de bonté, de vertus et de piété, mourait le 27 mars, à l'âge de 64 ans. Son corps fut transporté, peu de jours après, dans le lieu de sépulture royale, dans la cathédrale de Rœskilde, où son fils lui fit ériger un superbe mausolée.

Cette nouvelle si inattendue porta au vieux pasteur un coup terrible; il venait de perdre avec elle plus qu'une bienfaitrice, une amie véritable et sincèrement chrétienne. Il ne devait pas lui survivre de beaucoup. Après être resté deux ans à la Haye, il vint terminer ses jours auprès de sa fille et de son gendre M. de Varignan, qui pour les services rendus au roi, avait reçu le grade de colonel.

Sentant que sa fin était proche, il voulut se retirer de tout ce qui l'entourait, et se préparer dans la solitude, à comparaître devant Celui qu'il avait si fidèlement servi, durant sa longue existence.

C'est ainsi que ce vénérable vieillard s'endormit dans la paix du Seigneur, le 25 avril 1718 (1), dans la quatre-vingtième année de son âge.

1. Voir Nicéron, *Mémoires*, t. II.

Nous relevons ici une erreur de citation de Nicéron, il mentionne un éloge de La Placette dans l'*Europe savante* au t. XVIII, p. 310 et dans les *Nouvelles Littéraires* du 30 juillet 1718.

Aucun de ces deux ouvrages ne renferme d'éloge de notre auteur.

DEUXIÈME PARTIE

SON ŒUVRE

Pour mettre le plus de clarté possible dans cette partie de notre étude, nous rangerons en quatre catégories les ouvrages multiples de Jean de La Placette.

1. Ses sermons et son homilétique.
2. Ses traités de théologie et de controverse.
3. Ses traités ou dissertations sur des sujets de morale spéciale, et ses traités sur des cas spéciaux de morale.
4. Enfin ses traités de morale proprement dits.

Dans la première nous verrons le prédicateur et l'homiléticien, dans la deuxième, le théologien et le controversiste, enfin dans la troisième et la quatrième, le moraliste.

CHAPITRE I.

LE PRÉDICATEUR ET L'HOMILÉTICIEN.

Après avoir fait revivre Jean de La Placette dans son activité pastorale, nous devons apprendre à le connaître plus à fond, en l'étudiant comme prédicateur et comme homiléticien. Ce sera payer une juste dette à sa mémoire. Au dire de ses contemporains La Placette fut un orateur; les sermons qu'il prononça tant à Nay, dès son arrivée dans cette paroisse, qu'à Charenton et à Copenhague, lors de l'inauguration du temple réformé, à défaut d'autres, suffisent pour justifier ce titre. Malheureusement nous n'avons pu en trouver que la mention ; aucun manuscrit, aucun recueil de ses prédications n'existe dans les Archives du Béarn non plus que dans celles du Danemark (1). Mais s'il nous est impossible de citer ici des fragments de ses discours, nous pouvons cependant montrer ce que fut le prédicateur, et faire connaître ce par quoi il se distingue des autres orateurs de son temps.

Avant la révocation de l'Edit de Nantes, La Placette, dans ces moments où la persécution facilitait les abjurations, se vit contraint de suivre le courant des prédicateurs de ce temps ;

1. M. le professeur Viguié, dans le catalogue qu'il a donné des ouvrages de notre auteur, cite le titre de l'un de ses sermons : *Discours sur la négligence du salut* (Genève 1692).

il fallait avant tout maintenir les conquêtes de la Réforme, en attachant le peuple à ses croyances par la conviction de sa supériorité, et en lui démontrant l'excellence de la foi réformée. La prédication protestante à cette époque fut donc controversiste, c'était là un mal nécessaire.

Le nombre relativement minime des défections qui se produisirent avant l'arrivée de Foucault dans sa paroisse, prouve que La Placette dut réussir dans ce genre d'éloquence.

A Copenhague sa prédication fut différente, et n'en obtint pas moins d'heureux résultats. Abandonnant le terrain de la controverse, en chaire, sinon dans ses écrits, n'ayant plus à faire face aux mêmes nécessités qu'en France, il mit tous ses efforts, non pas à faire naître dans les cœurs de ses auditeurs des sentiments de haine et de vengeance, mais à subvenir à leurs besoins religieux, à augmenter leur foi et raffermir leurs espérances. Le but qu'il s'efforce d'atteindre, ce n'est plus de conserver le plus grand nombre de protestants au parti de la réforme, mais d'en amener le plus possible à Christ.

Ce qui distingue La Placette de la plupart des orateurs de son temps, c'est la simplicité ; il ne fut pas comme les Le Faucheur, les Claude ou les Du Bosc, un prédicateur brillant, et à ce point de vue la comparaison ne peut se soutenir. Celui dont il semble le plus se rapprocher, à notre avis, est le célèbre pasteur populaire de Charenton, Charles Drelincourt, qui excella surtout dans les sermons de pure édification.

Nous ne pouvons nous étendre plus longuement sur ce sujet; au reste l'homiléticien nous fera mieux connaître le prédicateur.

On parle encore, quoique peu souvent, du *Traité de*

l'orateur, de Michel Le Faucheur, et de celui de la *Composition d'un sermon*, de Claude (1). On y trouverait cependant beaucoup d'excellentes choses à glaner ; mais quant à l'*Homilétique* de La Placette, elle est complètement ignorée.

C'est là une lacune que nous désirons en partie combler. Au nombre des quatre derniers traités que notre auteur nous a laissés se trouvent des « *Avis sur la manière de prêcher* (2). » Ce titre aussi simple que modeste peint fort justement le caractère de son auteur.

Arrivé au terme de sa carrière, dans les loisirs que lui donnait sa retraite forcée à la Haye, La Placette, voulant s'acquitter de la promesse qu'il avait faite à un étudiant en théologie de Leyde, M. Olivier (3), qui était venu le voir avec M. Cartier de Saint-Philippe, pour lui demander de vouloir lui donner des « directions pour la chaire », lui envoya ce traité sur la matière. Son intention n'était point d'écrire une homilétique, il voulait offrir simplement les fruits de son expérience à ceux qui se destinent à la prédication. Ce traité n'est qu'une ébauche ; malgré tout, il mérite à

1. Voir l'éloge qu'en fait l'abbé Goujet dans son livre.

2. Ce traité fut publié en 1733, après la mort de La Placette, par Cartier de Saint-Philippe, qui le fit précéder d'une notice biographique ; il est dédié à M. Dumont, pasteur de l'église Wallonne et professeur d'Histoire ecclésiastique à Rotterdam. Il fut traduit en allemand avec des remarques de Ranfft (à Leipzig 1739).

Certains auteurs ont prétendu qu'il existait un deuxième ouvrage d'Homilétique intitulé : *Difficultés sur la manière de prêcher*, qu'il aurait fait au commencement de sa carrière. Cela paraît fort invraisemblable. De plus, nous n'avons pu en trouver indication nulle part.

3. Plus tard, pasteur de la Savoye, à Londres.

beaucoup d'égards d'être étudié, et ce qui en fait le principal mérite, c'est qu'il est essentiellement pratique.

Ce traité dans lequel il veut donner aux proposants « quelques avis qui contiendront le précis des réflexions qu'il a faites en divers temps sur ce sujet (1) » se divise en trois parties. Ce qui a rapport à la matière, au style, à l'action.

Dans la première il insiste sur le choix des pensées et des réflexions qui doivent se trouver dans un sermon.

La profondeur des pensées, la solidité des réflexions, et la puissance de sanctification, voilà, dit-il, ce qui constitue la valeur d'un discours. Le meilleur va le mieux au cœur; faire un choix scrupuleux des preuves dont on se sert, ne jamais rien avancer dont on ne soit absolument sûr, et ne rien dire qui ne soit entièrement vrai; il exprimait ainsi la même pensée que Cicéron dans son *de Oratore* : *(abundare sententiis tam veris quam novis)*.

Ce n'est pas non plus par la voie d'une argumentation perpétuelle s'adressant à la raison seule que les beautés sublimes de l'Evangile pénétreront jusqu'aux cœurs.

Le plus bel enchaînement de raisonnements, comme le disait avant lui un autre prédicateur, ne sera toujours que du bronze et du fer, et la confiance de l'esprit ne vaut pas l'humble espérance pour transporter l'âme chrétienne aux pieds de son Sauveur.

« Je fais, dit-il (page 8) beaucoup d'état d'un sermon instructif, j'en fais encore plus d'un sermon touchant, mais j'en

1. *Bibliothèque française* ou *Histoire de la Littérature française*, par l'abbé Goujet, t. II, p. 172.

fais encore davantage d'un sermon propre à faire naître la Foi. C'est là ce qu'on peut imaginer de meilleur. »

La deuxième partie roule sur la manière dont ces réflexions et ces pensées doivent être exprimées.

Si Le Placette a des préférences, il n'a pas de parti pris. « Chaque chose, dit-il, est bonne, à proportion qu'elle est propre à produire l'effet auquel elle est destinée ». Il ne méprise pas ce qu'on appelle le style oratoire, pourvu toutefois qu'il ne soit pas une enflure vide de sens.

Ce qu'il aime, ce qu'il a pratiqué, ce qu'il recommande, c'est ce qui permet à l'art de se rapprocher le plus de l'idéal, la simplicité.

Le style du sermon doit donc être simple, clair, facile et proportionné à « la pénétration des auditeurs; » point de recherches inutiles dans la forme, ne jamais viser à l'effet; cette simplicité n'exclut nullement la beauté, car ce qui est vraiment beau est simple.

« Le meilleur style, dit-il, est celui qui ne disant chaque chose qu'une seule fois, la dit le plus succinctement qu'il peut, et passe ensuite à une autre pensée (1). » Ce qu'il faut avant tout, ce n'est pas de plaire ni de charmer, mais de convaincre.

Reste enfin la manière dont on doit prononcer. Pour lui, l'action ne doit jamais être négligée par l'orateur; c'est un moyen précieux qu'il faut savoir utiliser, et dont on doit surtout se servir pour donner plus de force aux vérités qu'on énonce.

1. V. page 84.

Un fait à signaler. On raconte que La Placette avait l'habitude, à notre avis, excellente, d'écrire ses sermons, et de les apprendre par cœur.

« La prononciation, dit-il avec beaucoup de raison, n'est pas seulement le principal, mais encore le tout d'un discours. Pour qu'un orateur se fasse bien entendre, trois conditions sont indispensables, il lui faut une voix claire, distincte et sonore ; il doit bien articuler, et éviter enfin les éclats de voix et les rabaissements, qui la laissent comme mourir sur la fin de la période. S'il se fait bien entendre, il se fera bien écouter, et pour cela il faut savoir bien varier le ton de sa voix et le proportionner à ce que l'on dit. »

Disons enfin ce qu'il pense de ces discours qui ne sont que pour la forme. Pour que les prédications puissent porter des fruits salutaires, outre les trois qualités exposées plus haut, il faudrait qu'elles fissent connaître à chacun de ceux qui les écoutent : (1) ses défauts, (2) la grandeur de ses défauts, (3) la nécessité de les réformer, (4) et ce qu'il y aurait à faire pour y réussir.

« Quant aux généralités, elles ne peuvent produire ces quatre effets ; elles laissent ignorer au pécheur le véritable état de son âme, et ce qu'il y aurait à faire pour le changer ; elles ne frappent que l'oreille et ne font pas la moindre impression sur le cœur ; il est vrai qu'elles plaisent à la plupart du monde et qu'au contraire on est choqué d'un trop grand détail. Cela vient de ce qu'on a de la peine à souffrir que personne porte le flambeau dans de certains endroits, où l'on n'est pas bien aise de voir si clair (1). »

Le prédicateur doit donc, en parlant à tous en général, s'adresser cependant à chacun en particulier, et descendre ainsi

1. Citation tirée de la *République des Lettres*, Mai 1699, et de la Préface de son livre sur la *Communion dévote*.

jusque dans les replis secrets de la conscience. C'est seulement ainsi que son œuvre sera bénie. En un mot, résumant la pensée de l'auteur sur la question, nous dirons que ce qu'il demande à un discours, ce sont des pensées vraies et profondes, un style simple et une diction pure. Les meilleurs sermons seront donc, à son avis, ceux qui par ces moyens pourront sanctifier les fidèles et convertir les pécheurs » (1). Après avoir donné un aperçu trop rapide des excellentes choses que renferme ce traité, qui, pour n'être pas toutes neuves, n'en sont pas moins utiles à inculquer, et dont on doit savoir un grand gré à celui qui les a publiées, nous nous bornerons à formuler deux critiques au sujet des idées de notre auteur.

La Placette, à notre avis, semble montrer beaucoup trop de sévérité pour l'ornement du style. Sans tomber dans les excès, il ne faut pas que ce qui sert d'enveloppe à la pensée soit indigne de la pensée elle-même ; l'ornement ne nuit jamais, pourvu qu'on sache ne pas en abuser.

En second lieu, il a tort de proclamer l'inutilité des exordes. Pour lui, comme pour l'illustre Claude, c'était la croix de la prédication ; l'orateur de la chaire, disait-il, n'a pas besoin de capter l'attention de ses auditeurs, leur seule présence indique suffisamment qu'ils sont venus pour l'écouter ; commencer une prédication par un exorde, c'est perdre absolument son temps ou du moins le fort mal employer.

En terminant ce chapitre sur l'Homilétique de La Placette, nous ne saurions mieux faire que de citer l'appréciation qu'en donne notre émiment maître, M. le professeur Viguié.

1. Notes tirées du cours de M. le professeur Viguié (année 1882-83 2e semestre), sur l'*Histoire de la Prédication protestante* au XVIIe siècle.

« Les avis de La Placette, sur l'art de la chaire, dit M. Viguié, sont excellents, pratiques et sensés. Ils sont présentés en un langage limpide, agréable, sans grands emportements, ni vive flamme, néanmoins ils sont très dignes d'être médités encore aujourd'hui. »

CHAPITRE II

LE THÉOLOGIEN ET LE CONTROVERSISTE

La Placette n'a point fait un traité systématique de théologie; il est plus que probable que nous n'aurions eu de lui aucun ouvrage touchant cette matière si les fameuses contreverses qui ont agité pendant si longtemps les Eglises du Refuge, ne l'avaient en quelque sorte contraint à prendre part à cette lutte, que rendirent célèbre, déjà plusieurs années avant la révocation de l'Edit de Nantes, le pasteur Jurieu et le philosophe Bayle, par la violence et l'âpreté avec laquelle ils se sont combattus. Ce fut en effet du (Commentaire Philosophique), que datent les querelles qui aigrirent les esprits et divisèrent les théologiens de la colonie réfugiée.

1. *Encyclopédie des Sciences Religieuses,* article La Placette.

Parmi les adversaires les plus résolus de Bayle, se trouve La Placette ; ce fut pour réfuter ses idées que notre auteur composa la plupart de ses traités de théologie, s'élevant contre son scepticisme et soutenant les droits de la raison et de la conscience.

En 1707, il fit publier une *Réponse à deux objections qu'on oppose de la part de la raison à ce que la foi nous apprend sur l'origine du mal et sur le mystère de la Trinité*; avec une addition où il fait voir que tous les chrétiens sont d'accord sur ce qu'il y a de plus incompréhensible dans le mystère de la Prédestination.

Bayle avait dit qu'il ne faut point écouter la raison sur les matières de foi, faisant valoir trois objections, dont la première, au dire de La Placette, ne manque pas de valeur, tirée de la permission du péché, et qui tendrait à prouver que Dieu n'a pu souffrir que l'homme péchât, sans violer lui-même les lois les plus sacrées de la sagesse, de la bonté et la sainteté; la seconde était prise des contradictions qu'on prétend trouver dans le mystère de la Trinité, et la troisième de l'impossibilité qu'on veut qu'il y ait à accorder la liberté de la Créature avec la Prescience du Créateur, avec l'immutabilité de ses décrets et avec l'efficace insurmontable des opérations de sa grâce. Toutes ces objections, La Placette les réfute par des arguments solides et tirés de l'Écriture; s'efforçant de montrer qu'elles n'ont pour but que de miner la foi, et d'en renverser les fondements en jetant les hommes dans un état plus affreux encore que l'Athéisme direct et dogmatique, qui est le Pyrrhonisme.

Le Pyrrhonisme, voilà l'ennemi contre lequel il décoche ses traits les plus envenimés, et à la confusion duquel il étale toutes les preuves les plus fortes que son intelligence

et son grand savoir peuvent lui fournir ; aussi lorsqu'il voit un homme aussi habile que Monseigneur l'évêque d'Avranches, soutenir que le Pyrrhonisme n'est pas aussi opposé à la religion chrétienne qu'on peut le croire, allant même jusqu'à dire qu'il est assez propre à en préparer l'esprit dans (*Demonst. Evangel.*, *præfat.* n° 4), s'écrie-t-il dans un élan qui peint bien la passion qui l'anime. « Quelle préparation, bon Dieu ! et quel acheminement à la vraie religion, qui non-seulement mine, éteint et anéantit toute religion, mais encore l'empêche efficacement et invinciblement de se rétablir, et de rentrer dans l'âme d'où il l'a bannie ! (1)

Les Journalistes de Trévoux font à l'occasion de cet ouvrage les remarques suivantes.

M. de la Placette est un esprit net, qui débrouille heureusement les questions les plus embarrassées, et un esprit fort juste, qui ne manque de parvenir à son but que quand les préjugés de parti l'en détournent. Il était, disent-ils, le plus propre à refuter M. Bayle, contre lequel il a composé ce livre, à démêler ses équivoques, à faire sentir ses détours subtils et étudiés, à ne pas prendre le change qu'il donne souvent pour éluder la force de la vérité, à le ramener aux principes, à découvrir la faiblesse de ses objections, malgré l'air imposant dont il les débite, et à séparer de ses objections spécieuses, les différents degrés de probabilité (2).

Dans ses autres ouvrages, il répond à une objection qui tend à faire voir que si Dieu a résolu les événements, on peut négliger les soins qui paraissent les plus nécessaires (Amst.

1. *Réponse à deux objections de M. Bayle*, p. 15.
2. *Journal de Trévoux*, juillet 1713, p. 1151.

1709) et présente des éclaircissements sur quelques difficultés, qui naissent de la considération de la liberté nécessaire pour agir moralement, avec une addition témoignant contre Spinoza que nous sommes libres (Amst. 1709).

Dans ce dernier traité, qui sert en quelque sorte de réfutation à la troisième objection formulée par Bayle, il prouve que l'impuissance où l'on croit que le pécheur se trouve pour faire le bien, n'a rien de contraire à la liberté ; et tâchant de concilier la liberté humaine avec l'efficace de la grâce divine, il montre qu'elle ne se trouve nullement blessée ni par la Providence, ni par les décrets, ni par la prescience de Dieu.

Mais de tous ses ouvrages de Théologie, celui qui, sans contredit, est le plus important, est le *Traité de la foi divine*. L'auteur traite la matière dogmatiquement, avec toute l'exactitude de l'école ; son but est de jeter quelque lumière sur un sujet aussi difficile, aussi ténébreux, et qui de tous est peut-être le plus épineux de la théologie. La Placette s'y montre, comme dans ses autres ouvrages, un homme réellement supérieur, et nous regrettons une fois de plus qu'il n'ait pas laissé plus d'écrits de ce genre, qui certainement auraient été d'une grande utilité, tant par la profondeur des pensées que par la nouveauté des arguments présentés.

Ce traité, au dire de Bayle lui-même, est excellent. Nous ne pensons pas nous écarter de la vérité, en disant que s'il ne composa pas plus d'ouvrages de théologie pure, c'est qu'il voulait, avant tout, être utile à tous ses frères sans exception, en écrivant pour tout le monde, et de façon à être compris même par les plus simples.

Le but qu'il s'est proposé, c'est de faire connaître la na-

ture et les fondements de la foi, qui est le premier principe de la Religion chrétienne.

Il définit la foi, ce que nous appelons la croyance, une persuasion fondée non sur l'évidence de son objet, comme la science, non sur des raisons vraisemblables, comme l'opinion, mais sur un témoignage rendu à ce qu'on se persuade par une ou plusieurs personnes qu'on estime être assez éclairées, pour ne pas se tromper dans leurs jugements, et assez sincères pour dire ce qu'elles pensent. »

Cette définition suppose que nous n'avons point une connaissance directe et évidente de l'objet qui est proposé à notre foi; nous n'y consentons qu'à cause de l'autorité de celui qui parle et de la certitude où nous sommes qu'il ne veut pas nous tromper.

Croire sans connaître, tel était l'état d'assujettissement et de dépendance sous lequel Dieu tient l'homme, afin d'humilier sa raison et de courber son orgueil. Cette obéissance d'esclave, dit-il, est l'état où doit être la créature à l'égard du Créateur; la foi divine n'est donc pas une science, ni une certitude acquise par l'étude et par le raisonnement, c'est une persuasion uniquement appuyée sur le témoignage de Dieu. Pour croire à la divinité de l'Évangile, il faut ce qu'il appelle, une évidence morale, c'est-à-dire une certitude qui naît du témoignage de tant de personnes, et de l'assemblage de tant de circonstances, qu'il est impossible que toutes ces conjectures ensemble soient fausses ou trompeuses.

Quant aux méthodes qui ont pour but d'établir la vérité de la révélation, repoussant celle des fanatiques qui ont

1. Chapitre IV, p. 19.

recours à l'illumination intérieure, ainsi que celle des catholiques qui repose sur l'autorité de l'Eglise, il va chercher, dans la religion chrétienne en général, des preuves qui confirment l'essence divine de la doctrine chrétienne.

Ces preuves, il les tire des miracles de Jésus-Christ et de ses apôtres, de la manière dont la religion chrétienne s'est établie dans le monde, des oracles de l'Ancien Testament que le Nouveau a fait voir si ponctuellement accomplis, de la sublimité de la Morale de Jésus-Christ, et enfin de ce fait, que la raison approuve, quoiqu'avec quelques diversités, les vérités spéculatives que le christianisme enseigne.

D'où il pose les conclusions suivantes : la religion chrétienne étant émanée de Dieu, est par conséquent véritable (p. 75). Si la religion chrétienne est véritable, l'Ecriture Sainte est la parole de Dieu (p. 101) ; si l'Ecriture Sainte est la parole de Dieu, on peut, on doit croire de foi divine tout ce qu'il est certain qu'elle contient (p. 110). Mais pour que cette foi germe dans notre cœur, il faut le secours du Saint-Esprit.

La foi divine, dit-il (p. 62), ne saurait se former dans l'âme, non seulement sans une grâce surnaturelle, non seulement sans une grâce efficace et toute puissante, mais sans une grâce sanctifiante et régénérante (1).

Nous résumerons tout son système en ces deux points : (1) je crois la divinité de la révélation à cause des motifs qui ne me permettent pas d'en douter ; (2) j'aperçois ces caractères de divinité, que tant d'incrédules ne voient pas, par l'opération du Saint-Esprit.

1. Voir l'*Exposé de sa Foi, dans ses Essais*, T. II.

Pour ce qui est de la raison et de la foi, voici, en résumé, les idées qu'il développe, avec force preuves à l'appui, dans le cours de ce traité.

La raison ne saurait jamais être en contradiction avec la foi.

Avant la chute, la raison de l'homme et la révélation divine étaient en parfaite harmonie ; c'était l'état idéal. Est venu le péché, qui a troublé l'œuvre divine, et a fait perdre à la raison de la force qu'elle avait; par lui, la raison s'est vue affaiblie ; les lumières naturelles ne suffisant plus alors pour comprendre les vérités éternelles, il a fallu, pour que l'équilibre pût être rétabli, le secours d'un élément nouveau, le Saint-Esprit qui eut pour mission de donner à la raison des forces et des lumières nécessaires pour saisir non plus toute la révélation, mais ce qui en elle est indispensable pour arriver au salut. C'est ainsi que s'explique cette idée, au premier abord assez étrange, de notre auteur, que Dieu fait un don plus large de son Saint-Esprit aux ignorants qu'aux savants.

La raison peut donc passer par quatre états différents ; celui d'intégrité, celui de dépravation, celui d'un rétablissement imparfait, celui d'un rétablissement entier.

Le premier faisait le partage de l'homme innocent, le second est celui de tous les pécheurs, et par conséquent de tous les hommes que la grâce n'a pas encore régénérés, le troisième est particulier aux enfants de Dieu sur la terre, et le quatrième fait le bonheur et la gloire des saints dans le ciel.

La Placette pose en principe qu'il n'y a aucune des vérités du salut que la raison puisse croire de foi divine, sans révélation, de quelque manière qu'elle procède. La raison étant donc bornée depuis la chute, il y aura des choses auxquelles elle ne pourra atteindre; il y aura deux ordres de vérités révé-

lées qu'elle ne pourra jamais découvrir d'elle-même, les premières sont celles qui dépendent de la libre volonté de Dieu, comme le dessein de notre salut, l'incarnation de Jésus-Christ et sa mort, etc., etc. ; les secondes sout celles dont elle ne peut avoir aucune idée, telles que le mystère de la Trinité etc., etc.. Quelque secours que la révélation et la grâce puissent fournir à la raison, elle ne pourra jamais avoir que des notions imparfaites et défectueuses des grandeurs et des perfections de Dieu ; tout ce qu'elle fait est nécessairement limité ; mais aussi d'un autre côté, il est certain que, sans l'aide de la grâce et de la révélation, elle est capable de découvrir une quantité de vérités que l'Ecriture Sainte contient (comme l'existence de Dieu, sa Providence, l'immortalité de l'âme, etc., etc.), ce qui le prouve très-abondamment c'est que les païens eux-mêmes ont été convaincus de ces mêmes vérités.

Résumant toute la pensée de La Placette à ce sujet, nous dirons que les mystères de la Foi peuvent bien être au-dessus de la Raison, mais qu'ils ne sont jamais contre la Raison.

L'auteur s'élève contre ces théologiens qui déclamant sans cesse contre la Raison, livrent la religion désarmée à l'insulte des déistes, qui triomphent de ce qu'on leur abandonne le bon sens et la raison, et de ce qu'on ne laisse en partage aux chrétiens qu'une soumission excessive et une sotte crédulité revêtue du nom de Foi.

Sans nullement tomber dans l'hérésie des Sociniens, et sans porter atteinte à l'œuvre divine en nous, La Placette fait valoir, à juste titre, les droits de la raison, sans cependant les outrepasser, en montrant que les vérités que l'homme peut croire reposent sur des données dont cette faculté ne peut méconnaître la certitude.

La Placette en cela s'était fait le commentateur de ces paroles de Pascal :

« La foi dit bien ce que les sens ne disent pas, mais jamais le contraire (1). »

I. — Nous allons envisager très brièvement, La Placette comme controversiste.

Les deux ouvrages que nous possédons, sont :

Observationes historico-ecclesiasticæ, quibus eruitur veteris ecclesiæ sensus circa Pontificis Romanis potestatem, in definiendis fidei rebus (Amst. 1695).

Et la *De insanabili Romanæ Ecclesiæ scepticismo, dissertatio* (Amsterdam, 1686).

Dans ce traité, très-solide, au dire de M. Viguié, et qui est le plus important des deux, l'auteur s'efforce de dénoncer avec une grande perspicacité le mal incurable de l'Eglise romaine : le Pyrrhonisme ; toutes ses idées peuvent se ramener aux trois points suivants :

(1) Falsissimum esse quod tanta fiducia affirmatur, ecclesiam, quo saltem sensu istud dicitur, non posse errare.

(2) Dato enim ecclesiam non posse errare, hanc ejus infallibilitatem ejus modi fore, ut, et gravissimas ipsa patiatur difficultates, et nullam nobis erogare certudinem valeat.

(3). Longe firmiora suppetere fidei nostræ fondamenta et nihil a nobis credi, quod et certissimum in se non sit, esse persuasissimi jure non simus (2).

Dans ses *Observationes Historico Ecclesiasticæ*, laissant de

1. La citation, *in extenso*, du passage se trouve dans le traité *de l'Autorité des sens contre la Transubstantiation*, de La Placette.

2. Préface du Livre.

côté la discussion des passages controversés, il combat l'infaillibilité du pape par l'Histoire ecclésiastique et la tradition.

Si le pape ne peut errer dans les choses qui appartiennent à la foi et à la religion, cette exemption spéciale attachée au Pontife Romain n'a pu être inconnue à l'ancienne Église.

Il divise son traité en observations générales et en observations spéciales; dans les unes, il allègue contre l'infaillibilité, la rébellion des hérétiques et la convocation des conciles, développant la même idée qu'un historien latin (IV[e] siècle), Ammien Marcellin, qui prétendait que cette convocation était chose absolument inutile, et rendait la religion ridicule aux yeux des Payens, puisqu'il n'y avait qu'à consulter l'oracle toujours séant à Rome (1). Voici ce qu'Érasme dit aussi à ce sujet : *Si verum est quod quidam asserverant, romanum Pontificem errore judiciali non posse unquam errare quid opus generalibus Conciliis?* (Erasme, *in* I, Cor. VII, 39).

Dans les Observations spéciales, il mentionne à l'appui de sa thèse des faits particuliers, comme le différend qui éclata à propos de la célébration de la pâque, la question du baptême des hérétiques, etc., etc.; il montre, avec nombre de preuves tirées de l'Histoire des anciennes hérésies, le peu de soumission qu'on apportait aux décrets des évêques de Rome ou aux décisions des conciles auxquels ils avaient assisté; il invoque la déclaration formelle et authentique de Grégoire I[er] (VI[e] siècle) lors de sa brouille avec Jean-le-Jûneur et Cyriaque, patriarches de Constantinople, qui rejeta avec indignation le titre d' « *universalis* », et les désapprouva de vouloir s'en

1. La citation est tirée de la (*Lup. dissert. de Syn. Nicæ* I, cap. 2); elle se trouve dans le VI[e] chapitre des *Observationes*.

emparer; sans omettre aussi la fameuse controverse aux sujet des images, où l'on ne respecta guère l'infaillibilité du pape Grégoire II; et tant d'autres encore. Il termine en réfutant les passages des Pères, qu'on allègue pour la prééminence de la souveraineté de l'Évêque de Rome dans les dogmes de foi, et qui ne se réduisent bien souvent qu'à des éloges qui ne suffisent point pour établir un droit positif.

La Placette se montre à nous comme un controversiste fort habile, très versé dans les questions historiques; et l'on peut dire que si certaines preuves, du reste rares, alléguées par lui, ne sont pas toujours concluantes, du moins c'est à lui que revient l'honneur d'avoir continué à diriger la controverse protestante dans ce sens, avec plus de force qu'on ne l'avait fait jusqu'alors.

CHAPITRE III

LE MORALISTE

A. — (I) *Ses traités ou dissertations sur des sujets de morale spéciale.*

(II) *Ses traités sur des cas spéciaux de morale.*

I. — La Placette nous a laissé un grand nombre de traités spéciaux de morale. Dans la préface de l'un d'eux, il nous en fournit la raison.

« Considérant », dit-il « l'aversion générale que l'on a pour les grands ouvrages, je préfère donner des traités détachés sur des sujets particuliers de la morale de Jésus-Christ, qui demandait qu'on les approfondisse un peu davantage qu'on ne peut le faire dans de simples Essais, où on ne considère les choses que de certains côtés, et où l'on omet d'ordinaire plus de faits qu'on n'en touche. »

« En morale, dit-il, les généralités ne servent presque à rien, parce que les actions particulières de la vie sont accompagnées d'un si grand nombre de circonstances qui les déterminent, qu'on ne sait plus comment y appliquer la règle générale, si elle n'est point spécifiée. » Cependant il y a un grand écueil à éviter, c'est la casuistique.

Plusieurs des auteurs, qui, avant lui, avaient entrepris de traiter cette matière, y sont tombés, en s'attachant à de certains cas, qui ne se présentent presque jamais, et en en négligeant un grand nombre d'autres, dont la connaissance eût été de quelque utilité.

Nous verrons, si, en voulant s'écarter des pensées outrées des Rigoristes d'une part, et de l'autre des maximes relâchées des Casuistès, La Placette n'a pas à se défendre de l'un de ces deux défauts.

La méthode qu'il a suivie dans tous ses traités est la même. Son but a été de chercher à éviter comme deux écueils, d'un côté les pensées vagues et confuses, de l'autre les exagérations, et généralement tout ce qui sent la déclamation; entrant dans le détail des devoirs particuliers, s'attachant principalement aux plus importants, à ceux qui sont les moins observés, en donnant toujours, non par les idées les plus vives et les plus lumineuses, mais les plus nettes et les plus justes.

Mais avant d'entrer dans l'examen des questions, nous devons relever une erreur qui s'est glissée dans la classification des livres de La Placette, que nous trouvons dans l'article consacré à notre auteur, dans l'Encyclopédie des sciences religieuses. M. le professeur Viguié met dans la catégorie des ouvrages de la chaire, la plupart des traités de morale de notre auteur. Nous ne saurions être de cet avis, et la seule citation que nous avons faite au commencement de ce chapitre plaide en faveur de notre thèse, et suffit pour justifier notre opinion. Il en est de même pour ceux qui sont mis dans la catégorie des sermons; au nombre desquels nous trouvons la *Mort des justes* avec un *Discours sur la négligence du salut.*

Pour ce qui est de ce dernier, le titre seul porte à croire

que ce soit un sermon, mais comme nous n'avons pu en avoir connaissance, malgré les recherches faites tant en France qu'à l'Etranger, nous ne nous prononcerons pas, il ne doit sans doute plus exister.

Mais pour ce qui regarde la *Mort des justes* que nous possédons, après l'avoir étudié attentivement et l'avoir comparé aux autres traités, nous croyons pouvoir affirmer que nulle différence ne le distingue des autres ouvrages spéciaux, et que par conséquent ce ne peut être un sermon ; il est vrai que l'auteur du Dictionnaire historique, littéraire et critique donne à la plupart des traités de notre auteur le nom de discours, et que Bayle dit en parlant des Essais, ce sont « des sermons. »

La Placette lui-même nous donne sur cette question sa pensée, lorsque dans sa préface, il nous dit que c'est un *livre d'usage*, et que son dessein a été de composer un *traité complet* sur la matière, pour remplir en quelque sorte les vides laissés dans l'excellent traité de M. Drelincourt « les *Consolations*. »

Quant aux méditations et aux prières mises à la fin de la plupart de ses chapitres, il s'en explique dans un autre traité.

A son avis, c'est ce qu'il y a de moins nécessaire dans ses ouvrages. Le meilleur serait que chaque fidèle tirât des méditations et des prières de son propre fonds.

Cependant, s'il les a faites, c'était uniquement pour satisfaire aux désirs et aux besoins spirituels de certaines personnes ; et principalement de la reine Charlotte-Amélie. En un mot, ce sont des conseils excellents qu'il donne ; par leur moyen, il veut faire connaître les dispositions et les sentiments que l'on

1. Préface du *Traité de la Communion dévote*.

doit avoir, soit dans la santé, pour se mettre en état de bien diriger sa vie, soit dans les maladies, pour mourir saintement. Ce qui frappe le plus, à la lecture de ces pages, c'est le souffle profond de piété qui les anime, et le désir extrême que l'auteur a de faciliter les voies du salut, même aux pécheurs les plus endurcis. Ce traité donne bien la caractéristique de cette époque, où les chrétiens ne se contentaient pas seulement de bien vivre, mais encore voulaient apprendre à bien mourir.

Nous souhaiterions que de pareils ouvrages fussent mis de nos jours, entre les mains de tous les fidèles, qui y trouveraient, avec une règle bienfaisante pour leur conduite, une nourriture vivifiante pour leur foi.

En 1692, La Placette fit paraître un *Traité de l'orgueil* (réédité à Amsterdam en 1699). Cette nouvelle édition compte un chapitre de plus que la précédente, le 16[e], dans lequel l'auteur prouve que la modestie ne peut suffire pour déraciner l'orgueil.

Dans cet ouvrage, que l'on peut regarder comme l'un de ses meilleurs, l'auteur fait l'analyse scrupuleuse de ce péché presque universel, qu'il considère comme un monstre dans la morale, contre lequel on a besoin de ramasser toutes ses forces pour le terrasser. Après avoir dépeint ce qu'il est en lui même, et montré sous combien de formes il se déguise (soit présomption, ambition, vanité, faste, ostentation, etc.), il en signale les suites fatales, en remontant à ses funestes causes, dont il va chercher les unes en nous, les autres hors de nous; parmi les plus importantes, nous en relèverons plusieurs, à propos desquelles il fait des remarques fort judicieuses; c'est tout d'abord l'amour propre qui s'étudie à grossir, autant qu'il peut, l'idée que nous avons de nous-mêmes, nous

confond avec tout ce qui a liaison avec nous, nous console de ce que nous sommes en réalité, par la considération de ce que nous sommes dans l'esprit des autres, atténue et anéantit nos défauts, multiplie et augmente nos perfections; puis l'éducation, qui fait aimer les vertus à la jeunesse, par l'admiration qu'elles causent, et étouffe ainsi tout germe d'humilité; enfin l'ignorance et la fausse science, à propos desquelles l'auteur tire une leçon contre le génie des persécuteurs, qui ne peuvent supporter qu'on ait l'audace de penser autrement qu'eux.

Le plus sûr moyen de ruiner l'orgueil, c'est de le connaître, et pour cela il faut faire un examen approfondi de soi-même.

« L'orgueil », avait dit Nicole, « est toujours dans la même proportion que la misère, et rien ne marque plus une extrême faiblesse qu'une grande présomption ». Cet endroit des Essais est, au dire de La Placette, « une des plus belles choses qu'on puisse voir ». Pour corriger l'orgueilleux de sa passion même, il faut lui faire sentir qu'elle lui attire l'aversion publique, et surtout s'efforcer de l'intéresser par le souci de son propre repos.

Dans ce traité, l'auteur fait preuve d'une grande perspicacité morale; on sent qu'il connaît à fond le cœur humain, qu'il en a parcouru tous les tours et les détours; aucune nuance, aucune particularité ne lui échappe, il saisit tout, et reproduit fidèlement ce qu'il voit et ce qu'il ressent. Il ne procède pas souvent par tableaux, mais, bien que rares, ces peintures ne sont pas moins dignes d'être remarquées, j'en veux pour preuve, le portrait, sinon brillant, du moins frappant de « l'honnête orgueilleux » (p. 155) qui rappelle, bien

que de loin, le genre des Caractères de La Bruyère. En somme, ce traité est rempli de réflexions solides, bien que parfois un peu diffuses ; néanmoins on y trouve des pensées fines et des remarques qui ne manquent pas d'une certaine délicatesse, telles que celles-ci : « On ne hait assez souvent les vices qu'à proportion de l'intérêt particulier, et que parce qu'on aime le vice opposé..... L'on n'est jamais si ridicule, par les mauvaises qualités que l'on a, que par les bonnes que l'on s'imagine avoir. »

En 1695 parut la *Communion dévote.*

Comme *la Mort des justes,* c'est un ouvrage de piété. qui se différencie des autres traités par ses méditations et ses prières ; l'auteur y distingue trois sortes de communion : la communion indigne, qui, bien loin d'avancer le salut, le recule et y met des obstacles ; la communion utile qui avance le salut, quoiqu'elle ait des défauts dont on aurait pu la corriger ; la communion dévote qui est le dernier effort d'une piété distinguée ; c'est vers ce but que tout chrétien doit tendre. Deux choses sont nécessaires pour communier utilement ; il faut être en état de grâce, il faut faire quelques actes d'une partie des vertus que cet état renferme essentiellement.

Bien que vieux de près de deux cents ans, de pareils ouvrages mériteraient d'être lus et relus, comme ils le furent alors (1), et serviraient encore à l'édification de beaucoup.

En 1695 parut son traité *de la Conscience* (Amst. in-12, chez G. Gallet), le plus important et le plus complet de tous.

La conscience, n'avait pas encore fait en français l'objet d'une étude spéciale, du moins parmi les refugiés ; il y en a

1. *République des Lettres*, mai 1699.

eu quelques-unes en latin, qui ont été peu approfondies, et dans lesquelles on s'est contenté de quelques considérations générales sans aborder les difficultés principales. Un professeur de théologie d'Oxford, M. Sanderson, qui devint plus tard évêque de Lincoln, avait commencé par traiter fort bien le sujet, mais n'a pu malheureusement l'achever. Parmi ceux qui s'occupèrent de cette matière, nous devons mentionner Basnage qui étudia dans son ouvrage la nature de la conscience, ses erreurs, ses craintes, ses illusions, ses droits, ses scrupules et sa paix. On s'est étonné que La Placette qui, trois ans auparavant, avait entrepris de traiter de la morale, n'ait pas commencé ses Essais par des considérations sur la conscience qu'il définissait à juste titre « la règle immédiate de nos actions, et le flambeau qui doit éclairer toute la course de notre vie ». S'il n'a pas agi ainsi, c'est que dans une matière aussi hérissée de difficultés que celle-ci, il n'a pas voulu s'en tenir à des considérations générales, mais pénétrer dans ce qu'il y a de plus profond et de plus obscur.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des questions fort curieuses, soulevées dans ce traité, nous nous bornerons à en représenter l'économie générale. Après avoir donné la définition de la conscience qu'il dit être un jugement vrai ou faux par lequel nous prononçons qu'une action est bonne ou mauvaise, il fixe les règles de conduite qui doivent la déterminer, et les range sous trois classes différentes :

(a) La volonté de Dieu, qui est la loi souveraine.

Pour la connaître il faut : les lumières naturelles que la chute a fortement obscurcies; la révélation, qui est la seule règle infaillible; *(b) les ordres des supérieurs*, où il aborde la question de l'obéissance des sujets aux magistrats, des fidèles

aux conducteurs ecclésiastiques et des enfants aux parents; *(c) et les engagements où l'on entre volontairement,* tels que les serments, les restitutions, etc., qui feront l'objet d'études spéciales.

Puis il examine quels sont les devoirs de la conscience tant par rapport à l'avenir que par rapport au passé, et quels sont les soins que chacun doit prendre de sa conscience, qui se réduisent à ces quatre points : la conserver, l'éclairer et l'instruire, l'affermir, et la fortifier, la rendre tranquille en y faisant régner la paix.

La Placette, dans une matière aussi épineuse que celle de la conscience, a su débrouiller avec beaucoup d'art les difficultés qu'il a rencontrées sur son passage.

A la fin de ce traité, se trouve une dissertation fort bien faite, touchant la voie d'examen et la voie d'autorité. La Placette, tout en professant une grande admiration pour Nicole (V. *Traité de l'orgueil*) n'hésite pas à battre en brêche ses erreurs.

Nicole prétendait que la voie d'autorité est plus sûre et plus aisée que celle d'examen, aussi bien lorsqu'il s'agit de doctrine et de foi que de morale. La Placette combat cette thèse avec beaucoup d'énergie, et démontre solidement la nécessité de la discussion.

Bien que cette question ne semble pas avoir de liaison avec la matière précédemment traitée, l'auteur l'y fait rentrer assez naturellement, en la considérant comme une des règles qui servent à déterminer la conscience.

En 1699 parut le *Traité de l'aumône.*

Parmi les sujets dont s'occupe la morale de Jésus-Christ, il n'en est peut-être pas de plus important que l'aumône, c'est

l'un des plus saints et l'un des plus indispensables de nos devoirs.

La Placette en étudie la nature et les propriétés, développe longuement les circonstances qui l'accompagnent et les conditions nécessaires à sa bonté, et indique à ceux qui sont réduits à la nécessité de mendier, quels sont les devoirs qu'ils ont à remplir.

Bien que les considérations qu'il fait valoir, soient parfois spécieuses, cet écrit brille par l'élévation des idées, et se fait surtout remarquer par les diatribes contre les excès insupportables de l'Eglise Romaine, à propos des œuvres surérogatoires.

Il tire de l'Ecriture toutes les preuves qu'il avance; lorsqu'il arrive à un texte, qui semble, de l'avis des contradicteurs, être opposé à sa thèse, il en fait l'exégèse approfondie, s'appuyant, à l'occasion, sur le témoignage des Pères de l'Eglise.

La lecture de sembables traités serait profitable et à ceux qui donnent et à ceux qui reçoivent, et leur ferait connaître leurs devoirs réciproques.

A la fin, se trouve une dissertation qui roule sur une matière de critique qui a peu de rapport avec le sujet, dans laquelle il prouve, à l'aide de quarante remarques que les Thérapeutes ou suppliants n'étaient pas chrétiens.

L'année 1700 donna le jour au *Traité des Bonnes œuvres en général* (Amst. in 12. 1700, chez Daniel Pain).

Il entend par là « tout ce que nous faisons de bien, soit intérieurement, soit extérieurement. Il n'examine pas ici la nature des actions ou bonnes, ou mauvaises, ou indifférentes, il s'attache uniquement aux actes qui en constituent l'essence, et sans lesquels une action n'est point censée une bonne

œuvre; par exemple, on ne peut pas faire de bonnes œuvres, si elles n'ont pas la foi et l'amour de Dieu pour principe. Mais une bonne action purement humaine n'est-elle pas une bonne action? Voici ce qu'il dit : « Celui qui prend pitié des malheurs d'autrui et qui lui prête son secours par un principe d'affection humaine, dans le fond et matériellement fait une bonne action, d'autant plus que ni l'appréhension de l'Enfer, ni l'espérance intéressée du Paradis n'y ont aucune part; cependant ce n'est pas une vertu. » Ainsi « les Païens ont pratiqué des vertus qui méritent toute notre admiration; ils ont eu des philosophes justes, sobres, tempérants, et combien de chrétiens sont au-dessous d'eux à cet égard; mais ce ne sont pas non plus là de véritables vertus. C'est un déguisement de l'amour propre qui n'a d'autre motif que lui-même »

En en mot les actions des Sages du paganisme n'avaient ni un bon principe, ni une bonne fin; et par conséquent étaient autant d'égarements.

Il envisage enfin les véritables effets des bonnes œuvres, qu'il réduit à trois ordres.

Elles opèrent les premiers par rapport à Dieu, en l'honorant et en le faisant honorer; les seconds par rapport aux autres hommes, en leur inspirant de l'amour et du respect pour la religion et pour le Dieu que cette Religion honore, et en travaillant ainsi à leur salut; les troisièmes, par rapport à nous; elles nous préservent des péchés que nous commettrions en ne les faisant pas, elles avancent notre sanctification et affermissent notre élection.

Enfin nous signalerons pour être complet, deux autres traités ou dissertations.

L'un, le meilleur, sur *divers sujets de Morale et de Théologie*

(chez P. Brunel 1704), qui devrait trouver place après les quatre premiers livres des *Essais*, se divise en trois parties; dans la première on traite de l'amour de Dieu et de l'amour-propre ; dans la seconde le but de l'auteur est de prouver que ce que l'Eglise Romaine pense de la doctrine de l'attrition, renverse absolument la morale de Jésus-Christ; pour elle, l'attrition est le regret d'avoir offensé Dieu par la seule crainte de ses châtiments et sans amour pour Dieu. Cette doctrine qu'au XVII[e] siècle Dominique Soto et Vasquez ont défendue, et qu'a tolérée Rome, est « la plus impie dont l'Eglise ait encore été infectée. C'est un dogme détestable, abominable, un blasphème et un poison mortel. »

Jamais dans aucun autre traité La Placette ne s'est élevé avec autant de fureur et de dureté que dans celui-ci, contre les prévarications de la cour de Rome.

En troisième lieu, il se livre à quelques réflexions sur le quatrième commandement, et sur la manière dont les chrétiens doivent s'y soumettre.

A son avis ce commandement est moral et positif. Il prend ainsi le juste milieu entre les deux opinions extrêmes de ceux qui prétendent d'une part, qu'il subsiste encore et que les chrétiens sont tenus de l'observer, et de l'autre, que Jésus-Christ l'a aboli, et nous a mis dans une pleine liberté à cet égard.

En 1707, il publia des *Réflexions chrétiennes sur divers sujets*, où il parle de la sécurité du bien et du mal qu'il y a dans l'empressement avec lequel on recherche les consolations; de l'emploi que nous devons faire de notre temps, et du bon et mauvais usage des conversations.

Mentionnons parmi les ouvrages devenus fort rares, ou qui sont perdus; un *Traité de l'autorité des sens contre la Transubstan-*

tiation (1). Voici ce que La Placette dit à ce sujet: « Ce dogme est compliqué de tant d'impossibilités et de tant d'absurdités, que l'esprit humain ne peut le digérer. »

Enfin un traité de la *Justification* (voir *Traité des jeux*; p. 305) aujourd'hui perdu.

II. — Les ouvrages de La Placette sur des cas spéciaux sont peu nombreux.

Nous en comptons cinq, mais il a dû en exister plus.

Au dire de Bayle (2), notre auteur en aurait composé d'autres sur des cas de conscience, dont les principaux sont : traités sur le *Mensonge* (3); *sur l'Usure*; *et sur le Moderamen inculpatæ tutelæ.*

Signalons tout d'abord Le *Traité de la Restitution* (Amst. 1696) (4), que l'auteur définit « une fonction de la justice commutative qui répare le dommage qu'on a causé injustement ou imprudemment au prochain; » la non restitution, ajoute-t-il, est un vol continuel.

On convient bien de ce devoir en général, mais comme il s'élève une multitude de chicanes sur son application, La Placette donne la résolution des cas de conscience qui ont du rapport avec ce sujet.

Divers traités sur des matières de Conscience (Cologne, che z

1. Dans la nomenclature de ses ouvrages mise en tête des *Jeux de Hazard*, nous trouvons indication d'un livre de La Placette paru en anglais, et qui a pour titre. *Sixe Conference* etc.); ce sont des entretiens sur l'eucharistie, dans lesquels il prouve que la Transubstantiation mine les preuves de la vérité chrétienne.

2. *Lettres choisies* de Bayle, t. II, p. 546).

3. Voir. *Traité du Serment*, p. 74.

4. On trouve un extrait de ce traité de celui des Jeux, p. 273.

Pierre Ketteler, 1697). Il y parle du mensonge, des équivoques, des révélations mentales, de l'intérêt, du jeu, du droit de défense, de scandale, etc.

C'est une sorte de résumé fort complet des diverses dissertations faites sur chacune de ces questions.

Voici le jugement qu'en porte M. de Beauval.

« L'auteur, dit-il, a traité ces matières avec beaucoup d'ordre et de méthode, et les épluche non pas avec toute la sécheresse, mais avec toute l'exactitude de l'école. »

En 1701 parut le *Traité du Serment* (La Haye, chez Abraham Troyel 1701, in-12).

La Placette après l'avoir défini « (une affirmation faite avec imprécation) », c'est-à-dire que prenant Dieu pour témoin et pour juge de ce que l'on dit, l'on s'assujettit à sa colère, si on le prend à témoin d'une fausseté; et après avoir déterminé exactement la nature du serment, il signale les occasions dans lesquelles il est permis de jurer.

A son avis, trois conditions sont requises pour un véritable serment: il faut proférer intérieurement ou extérieurement les paroles qui font le serment, ou faire quelqu'une des actions ou quelqu'un des gestes, qui dans l'usage des hommes signifient la même chose; il faut savoir ou penser que ce qu'on dit ou fait, est un serment; enfin on doit avoir l'intention, ou de jurer ou du moins de faire ce qu'on regarde comme un serment.

L'auteur explique les conditions d'un serment légitime, développant la pensée du prophète Jérémie, qui disait qu' « il faut jurer la vérité, en justice, et en jugement »; ici, La Placette s'élève fortement contre les réservations mentales, approuvant cette belle maxime du droit canonique, prise d'Isi-

dore de Séville « (*quacunque arte verborum quis juret, Deus tamen qui conscientiæ testis est, ita hoc accipit, sicut ille cui juratur intelligit*) ». Après avoir passé en revue quelques cas qu'il expose avec beaucoup de netteté et dont la résolution ne laisse pas d'être très difficile, il s'occupe des serments obligatoires.

On se souvient que cette question avait été soulevée dans les Eglises du Refuge, et principalement dans celle de Copenhague, et que deux pasteurs de cette ville, Théodore Le Blanc et Pierre de Saint-Féréol refusèrent de prêter le serment d'usage, le considérant comme attentatoire aux droits de la conscience. Certains auteurs disent même que ce fut à la suite de discussions entre La Placette et Le Blanc, que ce dernier quitta son poste ; nous avons réfuté dans notre troisième chapitre cette erreur. Ce que l'on peut dire, c'est que ce fut à ce propos que La Placette écrivit son traité, où il justifie sa manière de penser.

A notre sens, l'auteur a passé trop rapidement sur le point essentiel, entrant dans l'examen de considérations d'ordre secondaire, et très souvent superflues. On peut et on doit prêter le serment de fidélité au prince.

« De pareils actes, dit-il, regardant l'avenir ne consistent qu'à promettre de remplir fidèlement les devoirs auxquels ces qualités ou ces emplois engagent ceux qui en sont revêtus ; s'il y avait du mal à jurer ainsi, il serait difficile de concevoir que l'Ecriture attribuât ces sortes de serments à Dieu. »

La règle qu'il propose est celle-ci : « Si ce à quoi on s'oblige est mauvais, le serment est nul, s'il est bon et indifférent, le serment est valide et obligatoire, soit qu'on pèche, soit qu'on ne pèche point.

La Placette ne nous paraît pas avoir composé ce traité avec

un grand soin, il est beaucoup plus négligé que les autres; parfois les pensées sont diffuses et présentées avec peu d'ordre et de méthode; il entre dans l'examen approfondi de certains cas dont la solution importe fort peu; il ne semble pas toujours être entièrement au clair touchant certains points, il hésite parfois entre telle ou telle solution et la plupart des exemples choisis sont ou inutiles, ou singuliers, ou du domaine de la casuistique.

En résumé, ce traité, bien que renfermant des maximes sages, des pensées sérieuses et utiles à connaître, est inférieur en tous points aux autres, sauf peut-être pour ce qui touche aux critiques très solides qu'il oppose aux idées romaines, sur le serment que l'on fait par les créatures.

Un traité des jeux de hasard (La Haye, 1714).

Ce fut d'une décision trop rigoureuse donnée par un ou deux théologiens sur la nécessité de restituer ce qu'on a gagné en jouant, que naquit cet ouvrage de La Placette. L'auteur plaide pour l'innocence interne des jeux de hasard avec assez d'indulgence, s'élevant contre le rigorisme de L. Daneau et d'Osiander, qui prétendaient que tous les jeux de hasard sont criminels.

La Placette est persuadé qu'ils sont indifférents en eux-mêmes, et considérés en soi, qu'ils n'ont rien de contraire, tant à la piété qu'à la justice; mais il constate qu'ils sont pernicieux dans leurs suites, et pour cela très dangereux dans leur application. Pour défendre son opinion, il s'appuie sur le témoignage de théologiens qui se sont prononcés sur le sujet, tels que Balduinus et J. Schmidius, parmi les Luthériens; et

Calvin (1), Perkins (2), Gataker (3), Burman (4) et Vittichius (5), chez les Réformés, sans compter nombre de théologiens anglais.

Cette question fut brûlante à cette époque, et donna lieu à la publication d'ouvrages et de lettres d'adversaires en renom, tels que M. de Joncourt, pasteur à la Haye, et M. Naudé, professeur de mathématiques à Berlin (6), qui furent cause que La Placette fit paraître ses *Nouvelles réflexions sur la prémotion physique* (La Haye, 1714) contre M. Naudé, et sur les *Jeux de hasard* contre M. de Joncourt.

Nous n'entrerons pas dans l'examen de ces livres, qui, à notre avis, n'offrent aucun intérêt pratique.

Ce sont des discussions inutiles, qui n'ont jamais servi à personne ou du moins à bien peu de gens, mais en tous cas pas aux joueurs qui ne sont pas les plus scrupuleux des hommes.

En somme, si nous comparons ces traités sur des cas spéciaux avec les dissertations morales, tout en reconnaissant les qualités que nous avons déjà constatées, nous ne pouvons pas ne pas les trouver inférieurs à celles-ci.

Certainement La Placette est un écrivain habile, scrupuleux et profond, et qui, comme le dit fort justement Bayle, possède parfaitement l'art de raisonner, mais ces sortes d'écrits

1. Voir les 366 et 374 Lettres.
2. Ses *Cas de conscience*, liv. III, ch. IV § 3.
3. V. son *Traité complet sur les Jeux*.
4. V. ses *Lieux communs*, l. I, ch. XLIV, nº 25, 27.
5. V. la première de ses *Exercitations*, nº 85.
6. Ces lettres se trouvent dans la *Nouvelle lettre sur les jeux de Hazard* (La Haye, voir le *Journal des Savants*, janv. 1715, p. 85 ; et février 1715, p. 123, et 186 et mars 1715, p. 172.

tombent trop dans la casuistique. Assurément, loin de nous la pensée de mettre notre auteur au rang d'un Caramuel, qui s'amuse à examiner certains cas qui ne se présentent jamais, ou d'un Escobar et d'un Sanchez contre les insanités desquels il s'est élevé avec violence dans son *Traité de la Conscience*; nous sommes même de son avis, lorsqu'il dit que la casuistique, en certaines occasions, est un aide pour marcher avec moins de péril et avec plus de sûreté dans les diverses routes de la vie, où il est si aisé de s'égarer, la conscience n'offrant pas de procédés diagnostiques si parfaits, qu'il soit superflu d'en éclairer et d'en redresser au besoin les indications; mais cependant, nous trouvons que dans ces traités il a dépassé de beaucoup la règle, soit en abordant des questions qui n'ont point de raison d'être, soit encore, en en soulevant d'autres beaucoup trop délicates; soit enfin en tombant et en s'égarant dans des subtilités de conscience.

Le grand tort de La Placette c'est qu'après avoir étudié les casuistes de la communion romaine, dont il connaissait mieux que personne les défauts, les égarements, et les ridicules distinctions, il en a imité et la méthode et le style.

B. — *Ses ouvrages de Morale générale.*

De tous les ouvrages de La Placette, ceux qui, sans contredit, lui ont valu la grande réputation de moraliste dont il a joui à son époque, ce sont les *Essais de Morale* (Amst. 1692) dédiés à la reine de Danemark, la *Morale Chrétienne abrégée et réduite à ses principaux devoirs* (Cologne 1695) et ses *Nouveaux Essais* (La Haye 1715).

La morale avait été fort négligée comme science au xvi[e] siècle et au commencement du xvii[e] (1); les traités de morale n'étaient souvent, comme celui de Paul d'Eitzen (2), que des catéchismes étendus où l'on suivait volontiers l'ordre de Décalogue dans l'exposé des vertus chrétiennes (3).

Mettant à part l'école mystique des Weigel, des Arndt, etc., on peut dire que dans l'Église luthérienne, jusqu'à l'époque de G. Calixte, et dans l'Église réformée jusque dans la première moitié du xvii[e] siècle, la morale, généralement jointe à la dogmatique, fut traitée comme celle-ci d'après la méthode scolastique.

Parmi les moralistes fidèles à ce principe, nous pouvons mentionner Th. Venatorius de Nuremberg, le premier qui donna une forme systématique à la morale (4), Chytraeus, Lambert Daneau (5) qui voulut établir les principes de la vraie morale, en prenant pour base le Décalogue qu'il tenait pour le résumé de tous les devoirs et en le comparant avec la doctrine des scolastiques, le droit naturel (ou philosophique comme il l'appelle), le droit romain et le droit canonique.

Moyse Amyraut, le célèbre auteur de la *Morale chrétienne* (1652, 1660), fit le premier essai en France d'un système complet de morale.

La Placette, dans ses *Essais*, tout en n'abandonnant pas la méthode scolastique, se propose un autre but que ses prédécesseurs : son dessein n'est pas de composer une morale sys-

1. Gieseler, III, 2, 419.
2. *Ethicæ doctrinæ libri*, IV, 1571.
3. Dorner, *Real. Encyclop.*, 2[e] édit. IV, 361 et s.
4. Voir son ouvrage, *de Virtute Christiana*, 1529).
5. V. son *Ethica Christiana*, 1[re] édit., 1577, dernière, 1614.

tématique, à la façon des éthiques de nos jours ; ce qu'il a en vue, c'est de faire connaître le degré de pureté que l'Évangile exige de nous, de détruire les erreurs les plus dangereuses et le plus généralement répandues, de donner une idée juste de la piété, et de ce qu'il faut faire pour en remplir les devoirs essentiels, tout en s'éloignant également des maximes outrées de ceux qui empêchent d'y atteindre, et du relâchement de ceux qui la réduisent à rien.

S'élevant contre les Stoïciens qui, en s'efforçant de rendre leur sage insensible aux maux pour s'envelopper de sa propre vertu, en faisaient un héros de théâtre qui oubliait tous ses beaux mots, et succombait à la première atteinte de la douleur ; fulminant surtout contre les Pyrrhoniens, qui en abandonnant l'homme à lui-même et à une perpétuelle irrésolution, le laissaient douter de tout, en le plaçant dans une pitoyable incertitude ; il désire qu'on s'en tienne uniquement aux préceptes de l'Evangile, qui seuls, peuvent faire connaître les obligations du Christianisme dans leur véritable étendue.

Il se plaint que la morale qui est « l'âme et l'essence de la Religion » et qu'il est si nécessaire de bien expliquer et de bien entendre, ait été si négligée par les Réformés.

Cela s'explique, par l'obligation qui incombait aux défenseurs de la Réforme de combattre sans cesse les affirmations sur lesquelles le Catholicisme avait fondé son édifice religieux. Dans l'Eglise Romaine, cette science ne fut nullement mise à l'écart, et parmi les écrivains qui, à cette époque se signalèrent par leurs écrits, se trouve le grand Nicole, dont les *Essais* firent la gloire.

On pourrait se demander comment, après une pareille pro-

duction, les *Essais* de La Placette pouvaient avoir de raison d'être.

La Placette s'explique ainsi à ce sujet : « Bien que l'ouvrage de M. Nicole soit excellent et que sa lecture soit d'un grand profit, je ne crois pas qu'il doit nous empêcher de travailler de notre côté sur la morale chrétienne ; tout n'a pas été dit, et la morale est d'une si vaste étendue, que les derniers venus trouvent encore à y glaner. »

« D'ailleurs, les instructions qu'il donne, roulant d'ordinaire sur des hypothèses de la religion catholique, sont souvent inutiles et toujours suspectes aux protestants, qui craignent en les lisant de prendre des erreurs dangereuses pour des vérités salutaires. De plus l'auteur vole d'ordinaire si haut, qu'il y a bien des lecteurs qui ont peine à la suivre ; il débite même quelques maximes outrées qui font douter de la vérité de celles qui sont plus solides » (1). Aussi laissant de côté les généralités, il entre dans le détail des faits, et, à la lumière de la foi, il pénètre jusque dans les derniers replis du cœur, dont il éclaire les profondeurs, marque les vices et signale enfin les remèdes que la parole divine prescrit.

En résumé, le but que La Placette s'est proposé, c'est de faire une morale chrétienne, plus pénétrée de l'esprit protestant, et comme le dit M. le professeur Viguié, il y a réussi (2).

On chercherait vainement dans ses traités une méthode scientifique : ses *Essais* sont des méditations profondes, toutes détachées les unes des autres ; ce sont, comme le dit Bayle,

1. Préface des *Essais*.
2. Article de l'*Encyclopédie des Sciences Religieuses*.

des sermons dépouillés du style oratoire pour les habiller en discours.

Par ces exhortations qui souvent, par la diversité même des sujets traités, n'ont pas toujours des liens naturels entre elles, il veut enseigner aux hommes en quoi consiste la véritable piété, et quels sont les moyens utiles pour arriver au salut.

Pour atteindre ce but, rien n'est plus important que de voir avec certitude le véritable état où l'on se trouve; il faut donc connaître ce que nous avons de plus personnel, nos inclinations, nos goûts, nous aversions, nos faiblesses, nos mœurs, nos habitudes, et cela non par rapport au monde et à ses intérêts, mais par rapport à Dieu et au salut. Il faut user de beaucoup d'efforts; le sentiment ne suffit pas, la réflexion est nécessaire ainsi qu'un extrême sévérité pour nous-même, ne se laissant pas arrêter par des idées vagues et confuses, source de toutes sortes d'illusions. Pour découvrir nos défauts, il faudrait s'accoutumer à une chose, c'est de ne jamais penser aux défauts des autres, sans examiner dans le moment si l'on en est exempt; il serait utile de saisir la subordination qui existe entre nos vices, et faire ainsi l'analyse de nos sentiments. C'est par ces moyens que nous arriverons à nous connaître nous-mêmes. L'homme qui aura ainsi fait un examen complet de sa nature, comprendra l'état de dépravation dans lequel il se trouve et prendra alors conscience de son péché.

C'est dans la conscience du péché et dans la repentance que La Placette place, à juste titre, le point de départ de la morale ; c'est ce qu'il développe dans la première partie de sa *Morale abrégée*.

La morale chrétienne se réduit à trois devoirs principaux :

la repentance des pécheurs, idée que saint Augustin a relevée avec beaucoup de vérité *(Aug. serm. 7 de temp.)*; la persévérance des justes, et le progrès que ces justes persévérants doivent faire dans la piété; c'est en ces trois points que se résume sa morale générale.

Dans ce que nous pouvons appeler sa morale spéciale, il fait l'examen des vertus chrétiennes, en signalant l'abîme profond qui sépare la morale philosophique de la morale chrétienne, et en montrant la supériorité et la sublimité admirables de cette dernière, qui est l'une des preuves les plus éclatantes de la divinité de la religion chrétienne.

Voici ce qu'il en dit: « On sait que la morale est de toutes les parties de la philosophie celle qui a toujours été étudiée avec le plus de soin et avec le plus de succès, on sait même que toutes les sectes en ont fait leur principal; et en effet rien ne paraît si achevé que ce qu'Aristote, Epicure, Cicéron, Senèque, Epictète et quelques autres ont dit sur ce sujet. On trouve pourtant que cette morale est basse, grossière et extravagante, auprès de celle qu'un petit nombre de pêcheurs ont apprise sur les bords des lacs de la Galilée, et qu'ils ont ensuite prêchée par tout l'univers. Ces hommes grossiers et qui n'avaient jamais manié que leurs barques et leurs filets, ont fait des découvertes admirables dans cette science, ils ont trouvé la source du mal qu'on avait essayé si vainement de guérir; ils ont indiqué les remèdes les plus infaillibles pour arracher le mal jusqu'à la racine, et, ce qu'il y a de plus considérable, ils ont porté si haut toutes les vertus, qu'elles ne diffèrent guère moins des vertus communes que les vertus communes ne diffèrent des vices. »

Nous ne pouvons ici passer en revue chacune des vertus

qu'il étudie; des écrits comme ceux de La Placette ne peuvent être donnés en abrégé; nous indiquerons brièvement les idées qu'ils renferment.

La première partie qui comprend onze discours, est bien faite; l'auteur, après avoir blâmé la négligence avec laquelle la plupart des chrétiens travaillent à leur salut, s'occupe des vertus qui leur sont indispensables pour y arriver, et à ce propos, il fait des remarques qui ne manquent pas d'une certaine originalité.

Dans la deuxième, il aborde les sujets les plus importants de la morale chrétienne, tels que l'amour propre, l'amour de Dieu et l'amour du prochain. L'amour propre considéré en soi, dit-il, très innocent et fort naturel à l'homme, n'est criminel que par les défauts qui l'accompagnent. Il montre la nécessité de l'amour de Dieu; on doit l'aimer de trois manières: de l'amour d'intérêt qui se termine à Dieu comme à notre souverain bien; de l'amour de reconnaissance et de celui qui a pour motif et pour fondement la beauté, les perfections et l'excellence de Dieu considérées en elles-mêmes. A propos de l'amour du prochain, il explique comment on doit aimer ses semblables, marque les caractères de cet amour et l'étendue qu'il doit avoir.

Dans la dernière partie, il traite avec une grande abondance plusieurs sujets particuliers, tels que les jugements téméraires, la correction fraternelle, l'ivrognerie, le luxe des habits, la retraite, etc., etc.

Le chapitre consacré aux passions, à l'amour du plaisir et des richesses, mérite d'être signalé, ainsi que les belles pensées sur les rechutes et la mort.

Il termine enfin par la question de savoir, s'il y aura quelque diversité dans la gloire et dans le bonheur des saints.

La Placette, dans ses *Essais*, s'efforce de faire connaître aux hommes leurs devoirs dans leur juste et véritable étendue, leur persuade que rien n'est plus conforme à leur propre intérêt que de les observer scrupuleusement, et, après avoir établi la nécessité absolue de la plupart d'entre eux, marque le degré précis de cette nécessité, en prouvant que le plus sûr moyen, de mettre sa vie en conformité avec ce que demande de nous la morale chrétienne, serait de s'imprimer profondément dans l'esprit la certitude immuable des vérités révélées, puis de s'accoutumer à suivre ces lumières dans les moindres choses; à juger de tout par la foi, à se conduire par la foi, à vivre en un mot par la foi, en sorte que cette vertu ne fût pas une qualité reléguée en un coin de l'âme, demeurant sans action, mais un principe général et universel qui se mêlât à tout et qui ne laissât rien échapper tant à notre esprit qu'à notre cœur, qui ne fût conforme à tout ce qu'elle enseigne.

La Morale de La Placette a pour fondement l'Evangile, c'est ce qui en fait la force et la beauté. Quant aux règles et aux préceptes qu'il donne, ils annoncent un esprit juste et sage, modéré et ferme.

On lui a adressé le reproche de donner au public une morale beaucoup trop sévère, dont les maximes étaient trop outrées pour pouvoir être observées.

La Placette s'en défend, et prouve avec force, que sa morale qu'on attaque, est bien moins absolue dans ce qu'elle réclame des hommes, que la plupart de celles des moralistes de son temps, contre lesquels on ne s'élève pas.

La Placette nous semble, dans ses *Essais,* avoir gardé de justes limites.

On sent que sa morale est très épurée, sans être ni chagrine ni trop sévère ; et bien qu'il déclare n'avoir écrit que pour le peuple, on peut affirmer que tous ceux qui désireraient connaître leurs devoirs dans toute leur étendue, pourraient retirer beaucoup de fruit de la lecture de sa morale ; il y a même certaines choses qui paraissent n'avoir été écrites que pour des personnes instruites, et qui comprennent à demi mot ce qu'on leur dit, car l'auteur n'a pas toujours pris soin de les éclairer par des exemples; mais cependant l'on peut regretter que le soin de la popularité l'ait empêché d'approfondir et d'étendre certaines de ses idées.

Quoi qu'il en soitl, es *Essais* de La Placette avec ses autres écrits particuliers resteront toujours son grand titre de gloire.

Nous aurions voulu terminer ce travail par un parallèle entre Nicole et La Placette, en donnant une sorte de tableau comparatif de ces deux moralistes; les proportions déjà trop étendues de cette étude ne nous permettent pas de réaliser ce désir.

Disons cependant que, pour ce qui est de la forme, nous sommes de l'avis de M. le professeur Viguié, qui trouve qu'on a tort de le comparer à Nicole. La seule différence des milieux, dit-il, interdit l'assimilation.

« Port-Royal était une élite, toujours le grand monde, où rien ne pouvait se produire que sous une forme délicate et distinguée. Copenhagne, c'était l'exil, la terre étrangère, la terre lointaine du refuge, où vivaient, au milieu d'amers souvenirs et de controverses passionnées, des proscrits, pour qui le sacrifice aux grâce du style eût paru une infidélité. » Et

à ce point de vue, appliquant aux *Essais* de notre auteur, le mot (exagéré à notre sens) de Joubert qui appelait Nicole « un Pascal sans style », on pourrait dire en changeant les noms, que La Placette était un Nicole sans style.

Quant au fond, tout en donnant le premier rang à Nicole, nous estimons qu'en beaucoup de points, la comparaison entre ces deux moralistes peut se soutenir, en effet, ils ne disent tous deux que ce qu'ils ont l'intention de dire, et ne font aucune concession à l'effet ; on trouve chez l'un et l'autre des comparaisons ingénieuses et frappantes, quelques images heureuses, des portraits fort bien dessinés, qui ne servent qu'à mieux accuser l'idée ; n'oubliant rien, n'abrégeant rien, ils déroulent leurs moyens de conviction avec beaucoup de méthode et de puissance ; actifs, humbles et modérés, fort habiles dans l'art de raisonner, l'un et l'autre connaissaient à fond le cœur humain, ils en dévoilent les laideurs, en ne craignant pas d'en stigmatiser les vices.

Tels sont, pris en gros, les points qui peuvent établir leur ressemblance.

Nous ne saurions mieux clore ce dernier chapitre qu'en rapportant ici la double appréciation que nous ont donnée deux auteurs, l'un catholique et l'autre protestant, sur les *Essais* de Jean de La Placette.

Moreri, dans son dictionnaire, dit que, parmi les nombreux ouvrages de La Placette, se font surtout remarquer des *Essais* fort approuvés des catholiques, et où, à quelques principes près conformes aux erreurs dans lesquelles il avait le malheur d'être engagé, l'on trouve beaucoup de lumière, de solidité et de piété.

Bayle, dans ses Lettres s'exprime de même.

Enfin voici ce qu en pense M. Haag : « La Placette est un moraliste versé dans la connaissance de l'âme humaine ; un penseur profond, habile à exprimer avec clarté ses pensées dans un style simple, uni, correct ; en un mot, un savant qui sait mettre son érudition à la portée du plus grand nombre. »

Vu :
Le Président de la soutenance,
VIGUIÉ.

Vu :
Le Doyen,
F. LICHTENBERGER.

Vu et permis d'imprimer :
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
GRÉARD.

TABLE DES MATIÈRES

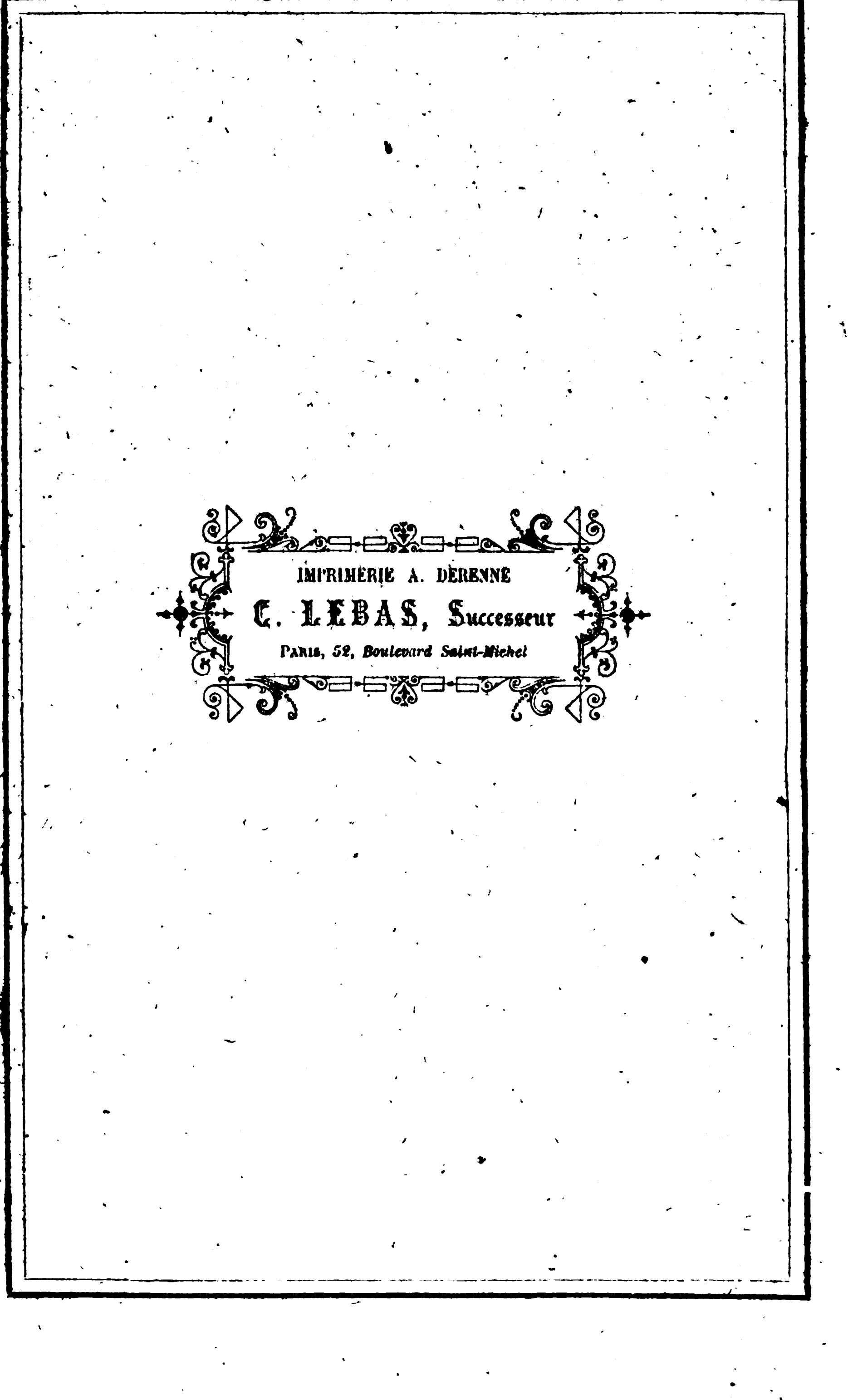
PREMIÈRE PARTIE

SA VIE

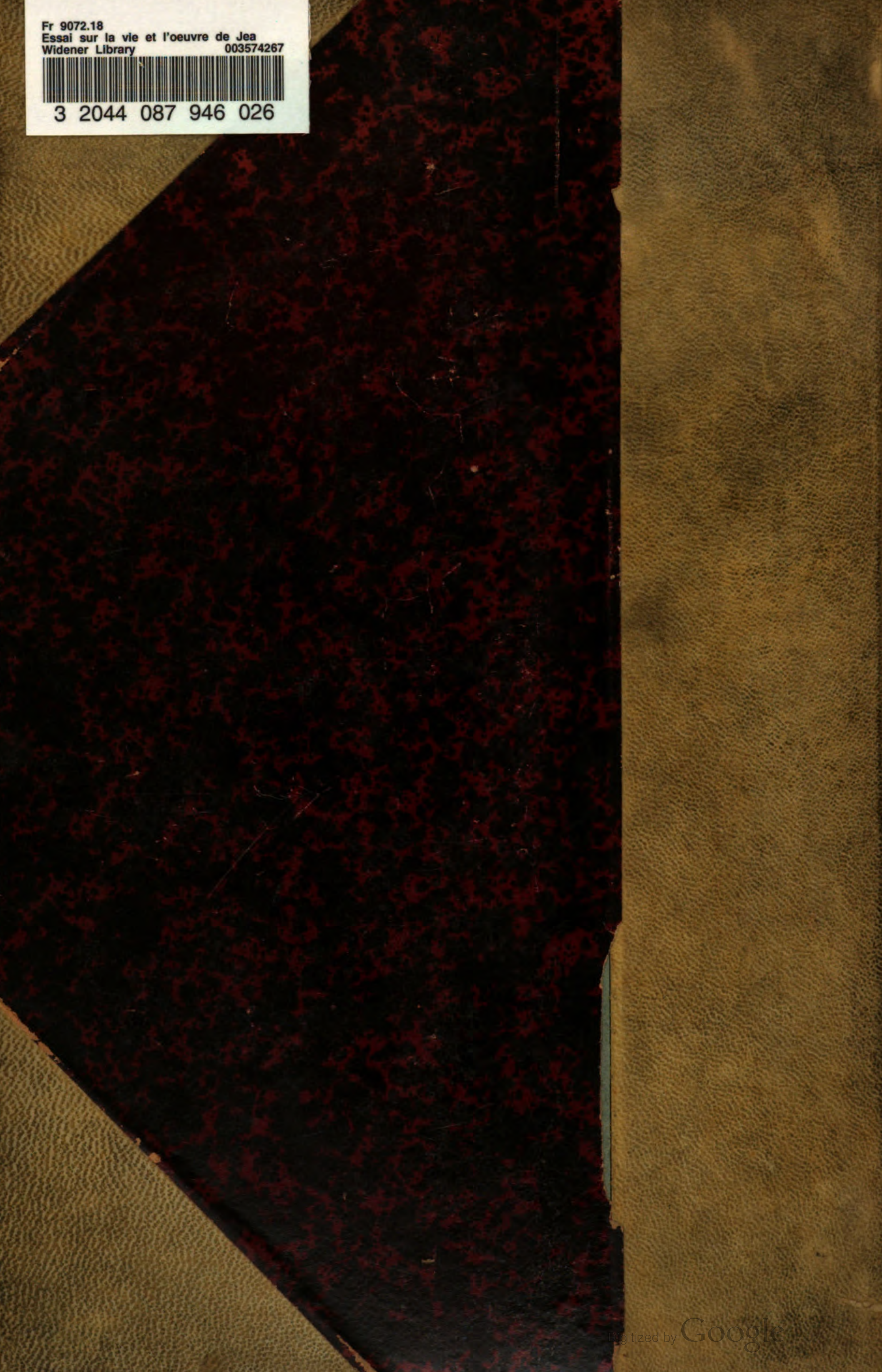
DEUXIÈME PARTIE

SON ŒUVRE

Imprimerie A. DERENNE, Paris, boulevard Saint-Michel, 52. — C. LEBAS, Successeur.


IMPRIMERIE A. DERENNE
C. LEBAS, Successeur
PARIS, 52, Boulevard Saint-Michel





Fr 9072.18
Essai sur la vie et l'oeuvre de Jea
Widener Library 003574267
3 2044 087 946 026